

Étude statistique de l'activité du 119

Année 2022



Étude statistique de l'activité du 119

Année 2022

SOMMAIRE

Introduction générale

Liste des sigles	8
Préambule	9
Synthèse chiffrée des sollicitations traitées par le « 119 » en 2022	10
Organisation du service d'écoute	11
Organisation du service pour la gestion des formulaires	12
Organisation du service de Tchat	12
Nomenclature et qualification des sollicitations	13

01

Les sollicitations traitées par le « 119 » en 2022

1.1	Origine des sollicitations traitées par le 119 en 2022	16
1.2	L'évolution des sollicitations traitées	21
1.3	Les situations dites « urgentes »	22
1.4	Le flux des sollicitations traitées selon le mois	23
1.5	Les taux d'Informations Préoccupantes selon les départements	23

02

Caractéristiques des personnes à l'origine des sollicitations et des enfants évoqués

2.1	Les personnes à l'origine des sollicitations traitées	28
2.2	Les caractéristiques des enfants en danger ou en risque de danger	29
2.3	Lieu de vie des enfants en danger ou en risque de danger	31

03

Types de dangers évoqués et caractéristiques des auteurs présumés

3.1	Les types de danger déclarés durant les sollicitations traitées	37
3.2	Les dangers évoqués selon l'âge des enfants en danger ou en risque de danger	39
3.3	Les auteurs présumés des dangers évoqués	41
3.4	Les auteurs présumés selon la nature du danger	43
3.5	FOCUS - sur les mineurs ayant sollicités le service en 2022	47
3.6	Le contenu des sollicitations traitées par le « 119 » selon leur origine	54

04

Informations de contextes recueillies lors des sollicitations

4.1	Les principaux éléments de contexte associés aux enfants	58
4.2	Les principaux éléments de contexte associés aux parents	59
4.3	Les éléments de contexte socio-économique liés à l'environnement de l'enfant	60

05

Orientations et suites données aux sollicitations

5.1	Les orientations proposées par le service	62
5.2	Les retours d'Informations Préoccupantes	64

Introduction générale

Liste des sigles

Préambule

Synthèse chiffrée des sollicitations traitées
par le « 119 » en 2022

Organisation du service d'écoute

Organisation du service pour la gestion
des formulaires

Organisation du service de Tchat

Nomenclature et qualification des sollicitations

Liste des sigles

AED	Aide éducative à domicile
AEMO	Aide éducative en milieu ouvert
AESF	Accompagnement en économie sociale et familiale
AI	Aide Immédiate
CRIP	Cellule de recueil des Informations Préoccupantes
GIP FEP	Groupement d'intérêt public France Enfance Protégée
IP	Information Préoccupante
JAF	Juge aux affaires familiales
LISA	Logiciel interactif de Suivi des Appels (logiciel interne de travail du 119)
MDPH	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
MJAGBF	Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial
MJIE	Mesure judiciaire d'investigation éducative
OPJ	Officier de police judiciaire
OPP	Ordonnance de placement provisoire
SNATED	Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger
TISF	Technicien de l'intervention sociale et familiale
TDC	Tiers digne de confiance

Préambule

L'équipe du Service National d'Appel Téléphonique de l'Enfance en Danger est composée de professionnels exerçant au pré accueil répondant 7/7 à toutes les personnes composant le numéro national d'urgence : le 119. Ces appels seront ensuite pris en charge par nos écoutants, professionnels de la protection de l'enfance. Formés, accompagnés supervisés tout au long de leurs interventions ces professionnels assurent une continuité du service 24 h/24 et 7/7. La principale mission du service est de mener des entretiens par téléphone et par tchat, de recueillir des informations précises afin d'évaluer le danger ou risque de danger puis de rédiger un écrit professionnel. Les écoutants peuvent rédiger ainsi des informations préoccupantes adressées aux Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).

Les informations sont portées à notre connaissance par les personnes sollicitant le service. Ces informations sont recueillies sur la base d'éléments déclaratifs et font l'objet d'une validation en interne pour assurer de la cohérence des écrits. Selon les situations, les professionnels du service transmettent dans les plus brefs délais l'information aux services compétents des Départements, ou sont amenés à apporter un conseil, une information ou une réorientation vers d'autres services de proximité. Tout le travail mené est soutenu par une équipe administrative, informatique et de communication œuvrant à la bonne continuité du service tout en assurant sa promotion.

L'étude annuelle, en se basant sur cette activité permet la production de ces données, qui illustre le bilan chiffré de l'activité du Snated, en termes de sollicitations reçues et traitées. Elle permet également d'apporter un éclairage sur les caractéristiques des situations évoquées lors des différentes sollicitations et de suivre leur évolution au fil des années. Cette étude reprend l'analyse des sollicitations traitées, qu'elles proviennent de la téléphonie, du formulaire en ligne ou du Tchat. On peut ainsi identifier l'évolution des sollicitations traitées, la population concernée par les sollicitations (les personnes à l'origine des sollicitations, les caractéristiques des enfants évoqués en danger ou en risque de l'être, les auteurs présumés) ; les types de dangers évoqués ; les orientations proposées par les professionnels du service ainsi que les suites données par les départements aux situations transmises par le service.

En 2022, comme les années précédentes, le « 119 » a répondu à ses missions de prévention, de protection et de transmission et ce sont **21 315** Informations Préoccupantes qui ont été transmises aux cellules de recueil des Informations Préoccupantes des départements et **15 902** sollicitations qui ont reçu une réponse d'Aide Immédiate de la part des professionnels du service au service des enfants en danger ou en risque. Nous pouvons souligner l'utilisation de plus en plus régulière de la plateforme dédiée aux personnes en situation de handicap sourde et malentendante complétant depuis 2021 nos moyens d'accès.

Pascal VIGNERON

Directeur du SNATED

Synthèse chiffrée

des sollicitations traitées par le « 119 » en 2022

37 217 sollicitations traitées en 2022
(102 sollicitations traitées par jour)

- Dont 31 069 appels téléphoniques traités
- Dont 4 074 formulaires traités
- Dont 2 074 Tchats traités



AI

15 902 Aides Immédiates
(44 par jour)

Entretien avec conseils, soutien, orientations,
renseignements et/ou qui révèle un danger ou
un risque de danger sans élément identifiant

21 315 Informations
Préoccupantes (58 par jour)

Entretien relatif à une situation d'enfant en danger
ou en risque de danger dont le compte rendu est
adressé à la Crip du département concerné

IP



39 022

personnes sont à l'origine
des sollicitations traitées
dont **33 %** sont membres
de la famille proche



Plus de 9 auteurs
présumés sur 10
sont membres
de la famille proche



40 334

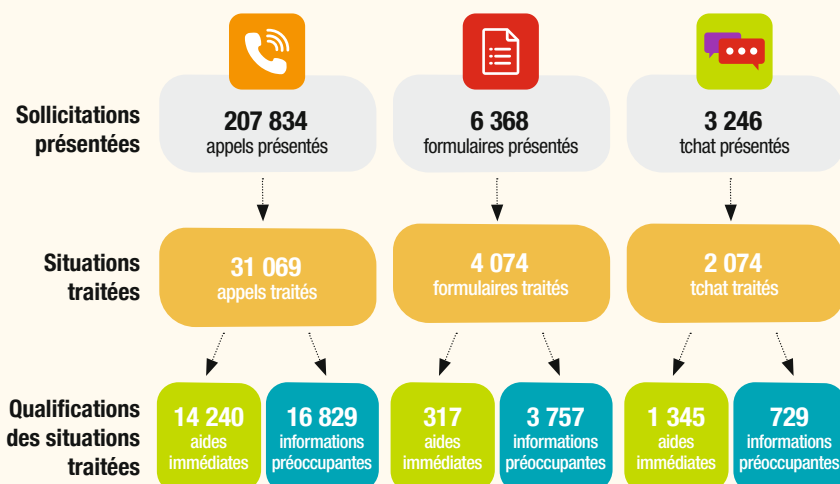
enfants sont concernés
par une situation de danger
dont **31 873** enfants concernés
pour les Informations
Préoccupantes



6 958

personnes de moins
de 18 ans ont contacté le
service (soit 17,8 %) dont
5 266 qui étaient concernés
par la situation pour laquelle
ils contactent le service

Figure 1 : Schéma du circuit des sollicitations au « 119 »



Les violences psychologiques
sont évoquées dans plus de
la moitié des sollicitations
(54 %)

Organisation du service d'écoute

- **Pré-accueil** : à ce niveau, des professionnels dédiés accueillent tous les appels de 8 h à 23 h en semaine et de 9 h à 23 h le week-end. Les appels dont l'objet relève des missions du Snated sont transférés aux écoutants. En dehors de ces horaires, les appels sont directement décrochés par les écoutants. Le pré-accueil se situe dans les mêmes locaux que le service, séparé du plateau d'écoute par une vitre.

Ci-dessous les effectifs du pré-accueil par tranche horaire, excepté les vacances scolaires où les effectifs sont réduits à un agent et identiques à ceux du samedi au dimanche.

Du lundi au vendredi		
8-10 h	10-21 h	21-23 h
1	2	1
Du samedi au dimanche		
9-23 h		
1		

- **Plateau d'écoute** : à ce niveau, les écoutants traitent les appels transférés par les agents du pré-accueil ou répondent directement lorsque ces derniers ne sont pas présents.

Ci-dessous les effectifs du plateau d'écoute par tranche horaire. Pendant les vacances scolaires, les effectifs sont identiques à ceux du samedi au dimanche.

Du lundi au vendredi					
7-9 h	9-11 h	11-19 h	19-21 h	21-23 h	Nuit
2	4	6	5	4	2
Du samedi au dimanche					
2	4				2

L'interprétation des chiffres issus de cette étude est à mettre en lien avec l'organisation du service et la configuration-type du service.

Organisation du service pour la gestion des formulaires

Du lundi au vendredi (organisation du traitement des formulaires)

9-18 h

2 professionnels dédiés au traitement des formulaires reçus la veille

Du samedi au dimanche

Délai de traitement de 48 heures

Organisation du service de Tchat

De janvier
à mars

lundi / vendredi

17-21 h

mardi / mercredi / jeudi

15-19 h

De janvier
à mars

+ ouverture les week-ends

15-19 h

2 professionnels dédiés



Nomenclature et qualification des sollicitations

La nomenclature des types de sollicitations se présente comme suit :

Nomenclature	Définition
Appel entrant	Appel entrant dans le système téléphonique du service via le message d'accueil.
Appel présenté	Appel qui arrive dans le service après avoir passé le message d'accueil, qu'un poste soit disponible ou pas.
Appel pré-traité	Appel qui est décroché par les agents du pré-accueil ou directement par les écoutants du plateau.
Appel traité	Appel qui donne lieu à une Information Préoccupante (IP) transmise par le service au département et/ou à une Aide Immédiate (AI).
Formulaire entrant	Ensemble des sollicitations provenant du formulaire et envoyé via le site internet du service. L'internaute accède au formulaire à n'importe quel moment par le biais du site internet du SNATED. Le formulaire est précédé par un texte explicatif et comprend des champs à remplir (différents s'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur) et d'un encart permettant de développer la situation concernée. Son traitement par le 119 s'effectue pendant les heures de bureau en semaine sans échange direct avec un professionnel de la protection de l'enfance.
Formulaire traité	Sollicitation provenant du formulaire qui donne lieu à une Information Préoccupante (IP) transmise par le service au département ou une Aide Immédiate (AI).
Tchat entrant	Ensemble des Tchats provenant de ce canal. Un Tchat est un système qui permet à deux ou plusieurs personnes de discuter virtuellement, par écran interposé, sur internet, ou via un logiciel adéquat.
Tchat traité	Tchat qui donne lieu à une Information Préoccupante (IP) transmise par le service au département ou une Aide Immédiate (AI).

- ▶ **Aide Immédiate (AI)** : réponse apportée à une sollicitation qui a fait l'objet de conseils, de soutien, d'orientations, de renseignements de la part des professionnels de l'écoute et/ou qui ne renferme pas d'éléments suffisamment exploitables faute d'identifiants permettant la rédaction d'une Information Préoccupante.
- ▶ **Information Préoccupante (IP)** : sollicitation relative à une situation d'enfant en danger ou en risque de danger dont le compte rendu est adressé à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du ou des départements concernés. Le compte rendu de cet entretien est conservé au sein du service pour une durée de trois ans. Le 119 est entièrement informatisé, la téléphonie étant reliée à L.I.S.A. (Logiciel interactif de Suivi des Appels), l'appliquatif métier du SNATED. La plupart des envois d'Informations Préoccupantes aux départements se fait de manière dématérialisée (de serveur à serveur) ainsi que les retours après prise en compte de la situation et/ou évaluation. Les informations contenues dans les AI et IP sont archivées par le SNATED sur une période de 25 ans, de manière à couvrir les délais de prescription.

Les sollicitations traitées par le «119» en 2022

01

- 1.1 Origine des sollicitations traitées par le 119 en 2022
- 1.2 L'évolution des sollicitations traitées
- 1.3 Les situations dites « urgentes »
- 1.4 Le flux des sollicitations traitées selon le mois
- 1.5 Les taux d'Informations Préoccupantes
selon les départements

Durant l'année 2022, les professionnels du service ont traité **37 217¹** sollicitations provenant des trois canaux d'accès au « 119 » que sont la téléphonie, le formulaire et le Tchat ; représentant ainsi une moyenne de 102 sollicitations traitées par jour. Parmi ces sollicitations traitées, **21 315** ont été qualifiées comme des Informations Préoccupantes et transmises aux CRIP des départements de résidence des enfants en danger ou en risque de l'être évoqué lors de ces sollicitations. Le reste des sollicitations (**15 902**) a reçu de la part des professionnels du service, une réponse d'Aide Immédiate. Celles-ci correspondent aux échanges ayant débouché sur des conseils ou des orientations proposées aux appelants. Peuvent également déboucher sur des Aides Immédiates les cas où les éléments identifiants sont insuffisants et ne permettent pas la transmission aux départements. Le SNATED répond ainsi à sa mission de soutien, de conseil et d'orientation.

1.1 Origine des sollicitations traitées par le 119 en 2022

Depuis la mise en fonction des formulaires en avril 2020 et le Tchat en mai 2021, le service enregistre une hausse supplémentaire de son activité. Les informations provenant de ces trois canaux d'accès au service sont également traitées par les professionnels du service qui sont polyvalents.

Parmi les 37 217 sollicitations traitées par le service en 2022 :

- ▶ 31 069 proviennent des appels téléphoniques (soit 83,5% de l'ensemble) dont 16 829 ont été classées en Informations Préoccupantes et 14 240 en Aides Immédiates ;
- ▶ 4 074 proviennent des formulaires envoyés *via* le site internet du « 119 » (soit 10,9%) dont 3 757 ont été classées en Informations Préoccupantes et 317 en Aides Immédiates.
- ▶ Une autre partie de ces sollicitations provient du Tchat (2 074, soit 5,6% des sollicitations traitées) dont 729 ont été classées en Informations Préoccupantes et 1 345 en Aides Immédiates.

Tableau 1 : Origine des sollicitations traitées par le 119 en 2022

Origine des sollicitations traitées	Sollicitations classées en « Aides Immédiates »		Sollicitations classées en « Informations Préoccupantes »		Nombre total des sollicitations traitées	
Appels traités	14 240	89,5%	16 829	79,0%	31 069	83,5%
Formulaires traités	317	2,0%	3 757	17,6%	4 074	10,9%
Tchats traités	1 345	8,5%	729	3,4%	2 074	5,6%
Total	15 902	100,0%	21 315	100,0%	37 217	100,0%

Source : Données issues de LISA logiciel métier du Snated, traitements ONPE 2023

Note de lecture : En 2022, 83,5% des sollicitations traitées par le 119 proviennent des appels, 10,9% proviennent des formulaires et 5,6% du Tchat.

1. Le Snated dispose d'un service de pré-accueil en interne, qui a pour principaux objectifs d'accueillir le flux des appels arrivant sur son système téléphonique. C'est une fois cette étape franchie et l'objet de l'appel correspondant aux missions du service que les agents du pré-accueil transfèrent l'appel à un professionnel du service.

► 1.1.1 Les appels reçus par le service en 2022

En 2022, 390 414 appels sont parvenus dans le système téléphonique du « 119 ». Ces appels que nous qualifions d'« appels entrants », constituent l'ensemble des appels arrivant dans le système téléphonique via le message d'accueil. Certains de ces appels peuvent être dissuadés par le message d'accueil ou raccrochés par l'appelant durant ce message. Les appels ayant poursuivi leur parcours après le message d'accueil sont ainsi présentés au service pour être pré-traités (durant les heures d'ouverture du service de pré-accueil) ou directement par les professionnels de l'écoute (pendant les heures de fermeture du service de pré-accueil).

Durant ses horaires d'activité en 2022, 168 781 appels ont été présentés au service du pré-accueil et 160 684 appels ont été décrochés par un agent du pré-accueil. Le taux de décrochage des appels est de 95,2 % en 2022 contre 94,6 % en 2021 avec une durée moyenne de réponse de 48 secondes. Presque tous les appels présentés au « 119 » sont décrochés par un agent du pré-accueil. À la suite de ce premier contact avec le service, 16,2 % des appels décrochés par un agent du pré-accueil ont été transférés aux professionnels de l'écoute pour être traités ; 45,1 % des appels ont reçu une invitation à rappeler lorsque le plateau d'écoute est saturé et que la durée d'attente est très longue ; et 18 % ont été mis en attente pour être traités. Le reste des appels sont soit inappropriés (ne répondent pas aux missions du service) ou soit abandonnés par l'appelant.

Tableau 2 : Catégorisation des appels entrants dans le système téléphonique via le pré-accueil

Types d'appels	2020	2021	2022
Appels entrants	494 423	405 920	390 414
Appels présentés au pré-accueil	246 390	200 138	168 781
Appels pré-traités par le pré-accueil	222 029	189 323	160 684
Qualité de service (taux de décrochage)	90,1 %	94,6 %	95,2 %
Transférés aux écoutants	32 844	30 015	26 051
	14,8 %	15,90 %	16,20 %
Invitation à rappeler	103 793	103 793	72 452
	46,7 %	54,8 %	45,1 %

Source : Données du groupe H2A, service du pré-accueil du « 119 »

À noter que ces données ne concernent que celles du pré-accueil entre 7 h et 23 h. En dehors de ces horaires, les appels sont directement traités par les professionnels de l'écoute et ne sont pas comptabilisés dans les chiffres ci-dessus.

► 1.1.2 Les formulaires reçus par le service en 2022

Le formulaire est accessible à toute heure et à n'importe quel jour de la semaine sur le site internet du service. Les professionnels du « 119 » effectuent le traitement des formulaires reçus durant les horaires de bureau. Durant l'année 2022, le service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger a été sollicité à **6 368** reprises via le formulaire. Il est important de noter que le formulaire ne permet pas un échange direct avec un professionnel du service, ni un appel téléphonique de la part de ce dernier. **Le formulaire n'a pas vocation à gérer des situations d'urgence.**

Lorsqu'un formulaire est réceptionné par le « 119 », les suites suivantes peuvent être apportées :

- Si le formulaire ne correspond pas aux missions du service, les professionnels orientent la personne vers une autre institution ou une structure compétente (aide aux victimes, maison de justice et du droit, personnes disparues, Pharos, etc.)
- Si le formulaire évoque la situation d'un enfant en danger ou en risque de l'être sans élément identifiant (nom, adresse, ville, établissement scolaire, etc.) les professionnels du service demandent des précisions par mail avant de poursuivre le traitement de la demande.
- Si le formulaire évoque la situation d'un enfant en danger ou en risque de l'être avec des éléments identifiant suffisants, il est traité par les professionnels du service et ensuite transmis à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du département concerné.

Ainsi durant l'année 2022, un peu moins de la moitié (48 %) des formulaires reçus concernent des situations de demande d'aide sans éléments d'identifications précis du mineur pouvant permettre aux professionnels d'aboutir à l'analyse de la situation dans le but éventuel de transmettre l'information aux CRIP. Parmi ces formulaires, ceux dont le contenu dispose d'informations suffisantes et concernant la situation d'un enfant en danger ou en risque de danger ont été qualifiés en Informations Préoccupantes et transmis aux CRIP (47,2 % des formulaires). Les professionnels du service ont également orienté les personnes ayant envoyé ces formulaires vers d'autres structures pouvant mieux répondre à leur problématique (3,6 % des formulaires).

Il faut noter qu'une réponse est apportée à tous les formulaires quel que soit le contenu de ceux-ci (par exemple des difficultés à joindre le service, personne souhaitant joindre la ligne téléphonique depuis l'étranger, demande sur la confidentialité des sollicitations, etc.). *In fine*, après l'analyse des 6 368 formulaires reçus en 2022 sur le site internet du service, 4 074 ont été suffisamment renseignés et exploitables par les professionnels. Parmi ces formulaires, 826 proviennent d'une personne mineure (0-17 ans), soit 20,3 % des formulaires. Ces formulaires que nous qualifierons de « formulaires traités » dans la suite des analyses réalisées dans ce document, représentent 10,9 % des sollicitations traitées par le service en 2022 (contre 10,7 % en 2021). Ces formulaires traités sont pris en compte dans l'ensemble des sollicitations traitées par le « 119 » en 2022.

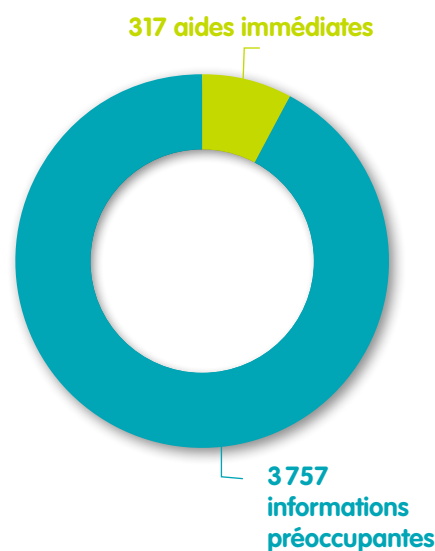
Tableau 3 : État des formulaires reçus avant traitement

Catégorisation des situations provenant des formulaires	Nombre de formulaire	%
Formulaires sans éléments suffisants d'identification du mineur	3 055	48,0
Éléments transmissibles en l'état à la CRIP	3 004	47,2
Formulaires ayant fait l'objet d'une orientation vers d'autres structures	228	3,6
Difficultés à joindre le 119 par téléphone	16	0,3
Sollicitations à la suite de la vue d'une vidéo choquante	32	0,5
Personne souhaitant appeler le 119 depuis l'étranger	9	0,1
Question sur la confidentialité	24	0,4
Total	6 368	100,0

Source : Données issues de LISA logiciel métier du Snated, traitements ONPE 2023

Plus de neuf formulaires traités sur dix (92,2 %), ont été transmis aux cellules de recueil des informations préoccupantes des départements et le reste a reçu une réponse d'Aide Immédiate de la part d'un professionnel du service. Ce fort pourcentage de transmissions s'explique par le processus préalable d'échange avec les internautes dans le but d'obtenir les informations les plus précises possibles afin de qualifier le document. Par ailleurs, les appels téléphoniques donnent lieu à un grand nombre d'échanges ayant pour finalité l'obtention de conseils ou d'orientations vers des structures adaptées. Quand les internautes se saisissent du formulaire, c'est pour l'essentiel, dans le but d'informer sur une situation précise.

Figure 2 : Qualification des formulaires traités



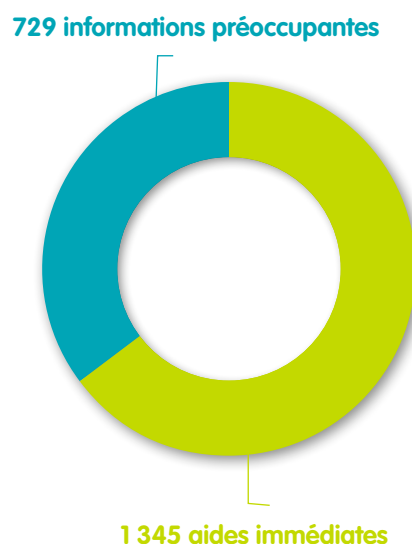
► 1.1.3 Les tchats effectués par le service en 2022

Le service de Tchat a été pensé pour offrir un espace supplémentaire d'écoute aux mineurs et jeunes majeurs, étant donné que ce sont eux les premiers concernés par les situations évoquées au « 119 ». C'est dans cette optique que ce service a été pensé et mis en service en mai 2021 exclusivement pour le public des enfants, adolescents et jeunes majeurs. Un Tchat est un système de communication digitale, qui permet à deux ou plusieurs personnes de discuter virtuellement, par écran interposé, sur Internet, ou via un logiciel adéquat. Au « 119 », il s'agit d'un échange virtuel entre un professionnel de la protection de l'enfance (écoutant) et un mineur/jeune majeur (internaute) dans un but de recueil d'information de mineurs en danger ou en risque de l'être. Contrairement aux appels téléphoniques, le Tchat ne dispose pas d'un service de pré accueil dédié. L'internaute doit valider son département de résidence avant d'entrer en relation avec un professionnel du service. Le Tchat remplit les mêmes finalités que l'appel à savoir : recueillir les situations de danger sur les mineurs ou les jeunes majeurs, les orienter, les conseiller et prendre la décision de transmettre ou non une Information Préoccupante (IP) aux CRIP.

L'année 2022 marque la première année d'activité du Tchat-119 sur une période de douze mois. Le service a enregistré **3 246** sollicitations provenant de ce canal dont **2 074** ont effectivement été traitées par les professionnels. Ces tchats traités ont donné lieu à des échanges suffisamment précis avec les professionnels du service. Une hausse exponentielle du Tchat est à souligner sur l'année 2022 puisqu'en **moyenne 340 Tchats ont été traités par mois en 2022** contre 90 en 2021. Cette hausse s'explique en partie par l'extension des horaires du Tchat durant l'année 2022. En effet, le Tchat est, depuis février 2022, accessible les week-ends et en semaine de 15h à 21h depuis septembre 2022. Ces horaires étaient de 15h à 19h uniquement en semaine en 2021. Par ailleurs, le Tchat n'avait été ouvert qu'à partir du mois de mai, soit sept mois de fonctionnement en 2021.

Parmi ces 2 074 tchats traités, 729 ont été transmis aux CRIP et 1 345 ont reçu une réponse d'Aide Immédiate de la part des professionnels du service. Les sollicitations provenant du tchat représentent ainsi 5,6% de l'ensemble des sollicitations traitées par le service en 2022.

Figure 3 : Répartition des sollicitations traitées provenant du Tchat en 2022

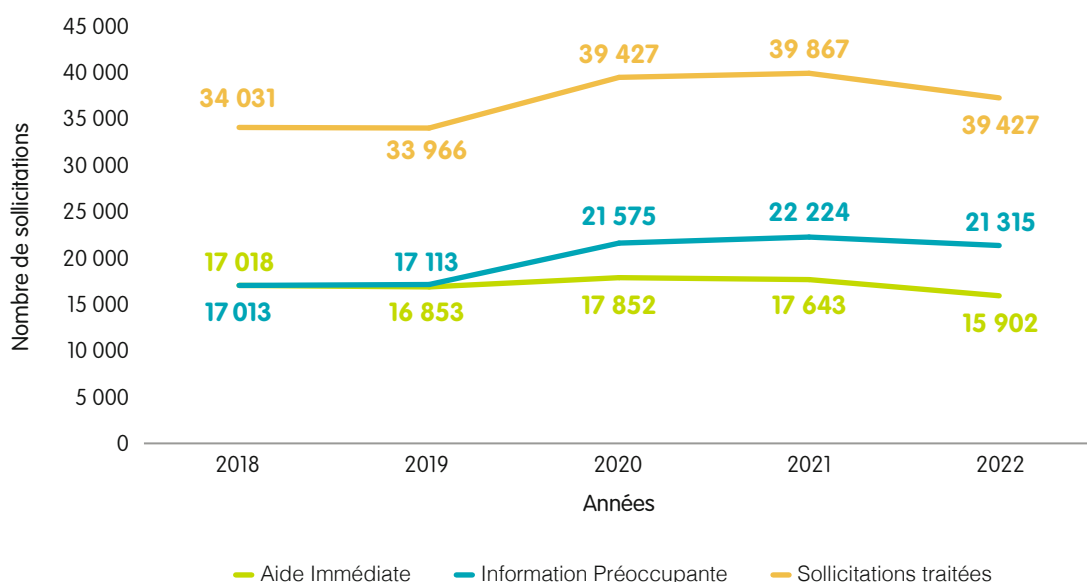


1.2 L'Évolution des sollicitations traitées

L'année 2022 a été marquée par une baisse de l'activité du service (-6,6 %) par rapport à l'année 2021. Cette diminution est liée à plusieurs facteurs parmi lesquels on peut noter : la baisse des situations traitées émanant des formulaires (-4,4 %) et la baisse des sollicitations traitées provenant des appels téléphoniques (-11,0 %). Celles-ci ne sont pas compensées par la hausse des situations traitées provenant du Tchat qui représente 5,6 % du total. En 2022, on constate une baisse du nombre d'heures travaillées, écoute et tchat confondus (-2,3 %) liée aux difficultés de recrutement du service. On observe spécifiquement une baisse du nombre d'heures de travail consacrées à l'écoute téléphonique (-7,5 %) au profit de celles consacrées au tchat (+107,7 %). Mais le nombre d'heures consacrées au tchat demeure très inférieur à celles consacrées à l'écoute (7 %) et les modalités de cette activité font qu'elle permet de traiter moins de situations que l'écoute : en moyenne, 0,7 Tchat traité par heure contre 1,3 par heure pour la téléphonie.

Le service enregistre depuis 2012, une tendance à la baisse des sollicitations classées en « Aides Immédiates » au profit d'une hausse des sollicitations classées en « Informations Préoccupantes ». Cette tendance se poursuit en 2022 puisque le taux d'IP, c'est-à-dire le rapport des sollicitations transmises aux CRIP sur l'ensemble des sollicitations traitées, est passé de 37,5 % en 2012 à 57,6 % en 2022, soit une hausse de 20,1 points (*cf. figure 4*). Plus d'une sollicitation traitée sur deux a donné lieu à une Information Préoccupante durant l'année 2022.

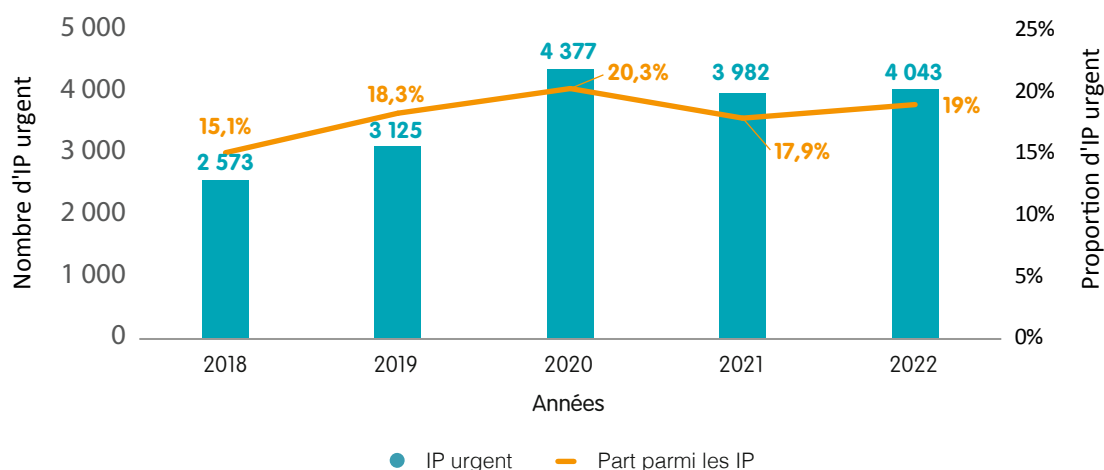
Figure 4 : Évolution des sollicitations traitées par le service depuis 2018



1.3 Les situations dites « urgentes »

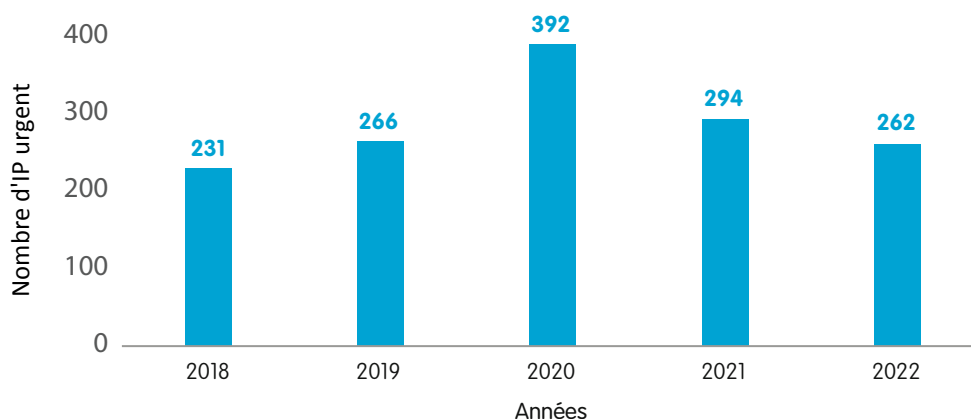
Les Informations Préoccupantes qualifiées d'« urgentes » par les professionnels du 119, constituent une mention spécifique sur la transmission indiquant aux CRIP des départements que la situation nécessite d'être traitée prioritairement. Il peut s'agir par exemple de violences devant être signalées immédiatement au parquet, des situations de jeunes à la rue ou de cas inquiétants concernant des nourrissons. En 2022, ce sont **4 043** sollicitations classées par le service en « Information Préoccupante » qui ont été qualifiées d'urgentes soit près de deux sur dix (19% contre 17,9% en 2021). (Cf. figure 5)

Figure 5 : Évolution des sollicitations classées « urgentes » par le 119



En addition au caractère urgent d'une IP, certaines situations peuvent nécessiter que le professionnel contacte directement un service de première urgence (police, gendarmerie, SAMU, etc). En 2022, 262 contacts directs avec un service de première urgence ont été établis par les professionnels de l'écoute. Il faut noter que ces contacts sont établis durant la sollicitation.

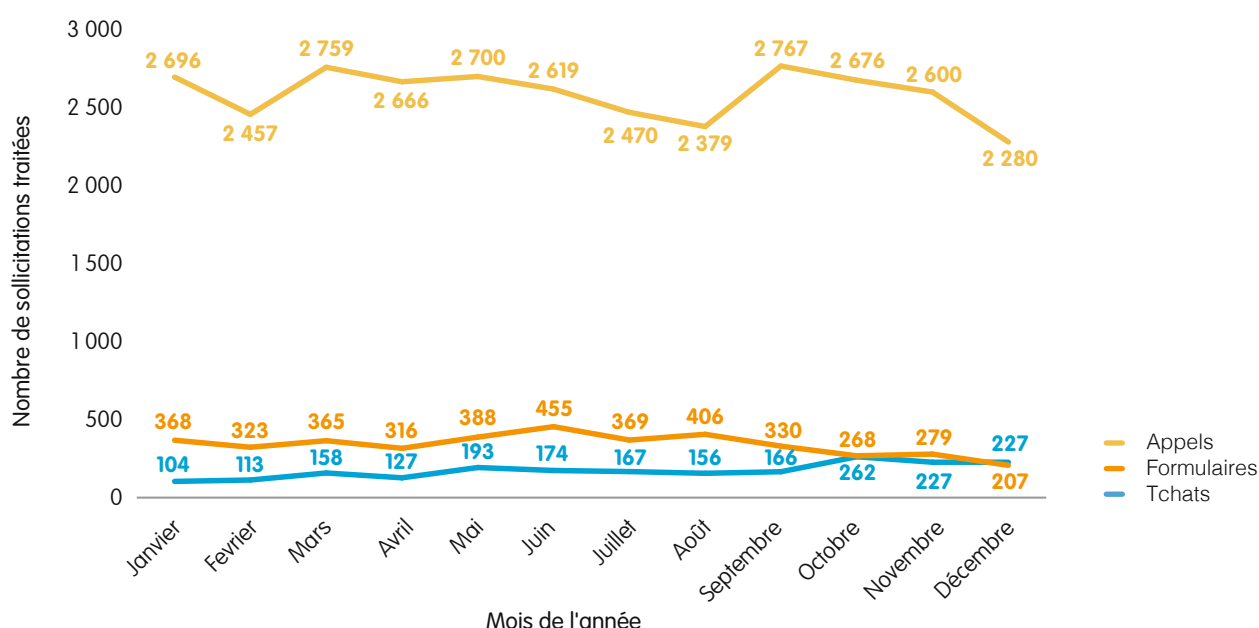
Figure 6 : Nombre de contacts directs des services de première urgence établis par les professionnels du service



1.4 Le flux des sollicitations traitées selon le mois

Les sollicitations traitées par le service en 2022 sont constantes tout au long des mois de l'année, avec une légère baisse observée durant la période estivale et en décembre notamment pour les appels téléphoniques. Il en est de même pour les sollicitations parvenues au service par les formulaires ou le service de Tchat, qui sont stables au fil des mois, avec une légère hausse des Tchats traités durant le dernier trimestre de l'année.

Figure 7 : Nombre de sollicitations traitées selon les mois en 2022



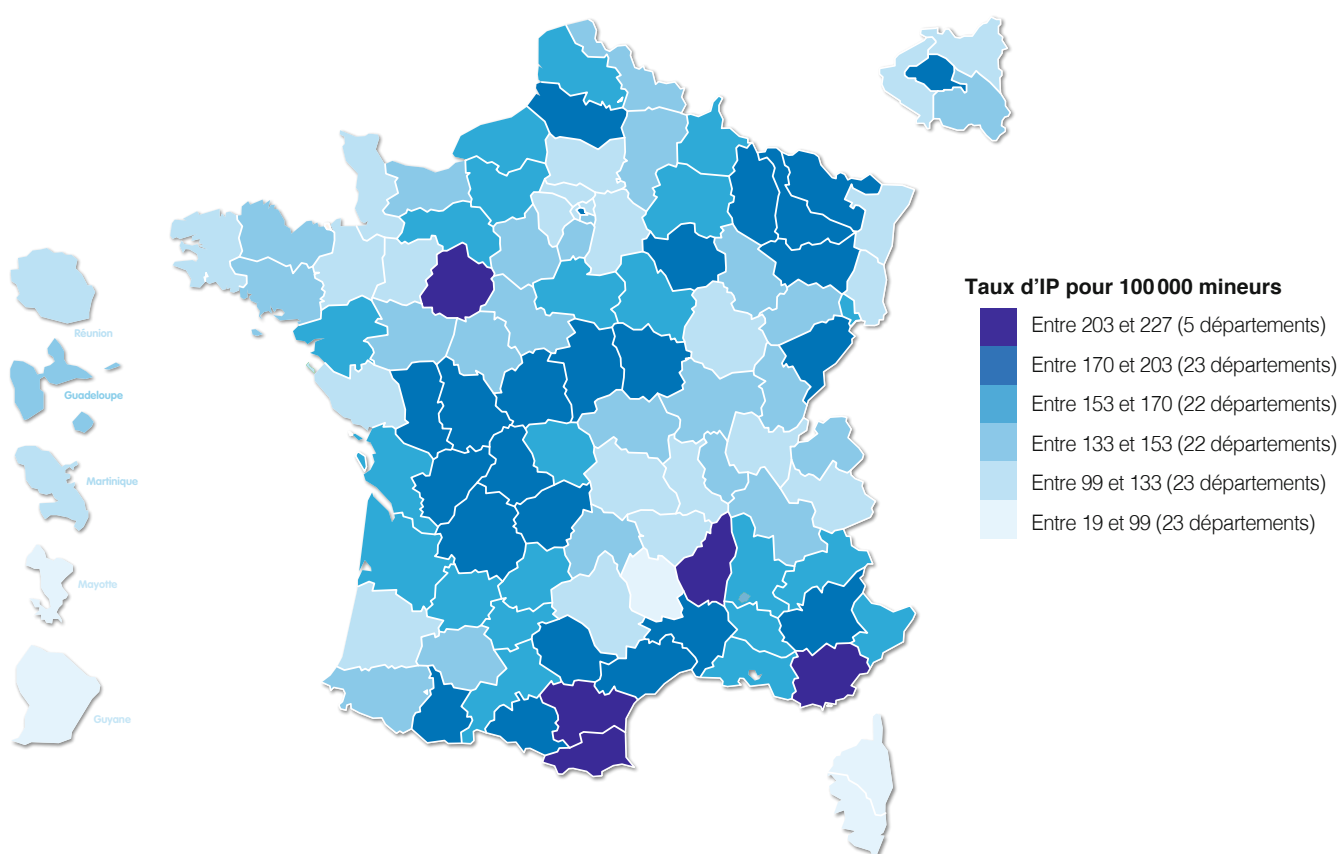
1.5 Les taux d'Informations Préoccupantes selon les départements

Étant donnée la variation de la population des mineurs selon les différents départements et pour rendre comparables ces chiffres, le nombre d'IP transmises par le SNATED a été rapporté à la population des mineurs (0-17 ans) du département concerné². Compte tenu du fait que les transmissions concernent principalement les mineurs, les transmissions exceptionnelles réalisées par le service pour les jeunes majeurs ne sont donc pas prises en compte dans cette analyse. En moyenne, pour 100 000 mineurs des départements, 153 Informations Préoccupantes ont été

2. Données INSEE, estimation provisoire au 1^{er} janvier 2022, de la population de mineurs par département.

transmises par le service en 2022. La moitié des départements (50) sont au-dessus de cette moyenne. Les taux d'IP les plus élevés sont observés dans les départements de l'Ardèche (227 IP pour 100 000 mineurs du département) ; des Pyrénées-Orientales (226 IP pour 100 000 mineurs) ; dans l'Aude (223 IP pour 100 000 mineurs), dans la Sarthe (219 IP pour 100 000 mineurs) et dans le Var (219 IP pour 100 000 mineurs). Comme les années précédentes, les minima sont observés à Mayotte (18 IP pour 100 000 mineurs), en Lozère (56 IP pour 100 000 mineurs), en Corse du sud (99 IP pour 100 000 mineurs), en Haute-Corse (64 IP pour 100 000 mineurs) et en Guyane (96 IP pour 100 000 mineurs du département). Ces disparités départementales observées dans les taux d'IP peuvent dépendre de plusieurs facteurs comme l'accessibilité et la disponibilité des services de signalement au sein du département ou un meilleur repérage du numéro « 119 » dans ces départements. Néanmoins, ils ne permettent pas à ce stade de parler d'une prévalence plus importance ou non des faits de maltraitance sur mineur au sein de ces départements.

Carte 1 : Nombre d'IP pour 100 000 mineurs (0-17 ans) par département*



* 20 Informations Préoccupantes ont été transmises à la Polynésie française en 2022. Ce territoire ultra-marin n'est pas représenté sur la carte

Caractéristiques des personnes à l'origine des sollicitations et les enfants évoqués

02

- 2.1 Les personnes à l'origine des sollicitations traitées
- 2.2 Les caractéristiques des enfants en danger
ou en risque de danger
- 2.3 Lieu de vie des enfants en danger ou en risque
de danger

Les différentes évolutions du système téléphonique du « 119 », permettent depuis plusieurs années de produire des statistiques sur les enfants en danger ou en risque de l'être évoqués lors des sollicitations, quand bien même ces derniers font l'objet de plusieurs sollicitations. Le nombre d'enfants évoqués dans le document concerne alors des enfants « distincts ». Certains enfants sont évoqués mais ne sont pas identifiés comme étant en danger ou en risque de danger. Dans ce cas, il est précisé « pas de danger évoqué ».

En 2022, 39 022 personnes adultes, jeunes majeurs ou mineurs, sont à l'origine des 37 217 sollicitations traitées car il arrive dans certaines situations que plusieurs personnes interviennent. À l'occasion de ces contacts avec le service, 54 298 enfants distincts ont été évoqués³. Parmi eux, **40 334 mineurs et jeunes majeurs** ont été considérés par le service comme étant en danger ou en risque de danger au regard des éléments portés à la connaissance des professionnels du service. Ils sont 31 873 mineurs et jeunes majeurs concernés par les situations transmises par le « 119 » aux CRIP des départements.

Tableau 4 : Synthèse de la population concernée par les sollicitations traitées

Populations concernées	Par les sollicitations classées en Aide Immédiate	Par les sollicitations classées en Information Préoccupante	Par l'ensemble des sollicitations traitées
Personne à l'origine de la sollicitation	16 481	22 541	39 022
Auteurs présumés	17 716	30 504	48 220
Enfants distincts évoqués	18 734	35 564	54 298
Enfants distincts avec un danger évoqué	8 461	31 873	40 334

Source : Données issues de LISA logiciel métier du Snated, traitements ONPE 2023

Les données socio-démographiques recueillies au cours des entretiens téléphoniques ou des discussions sur le Tchat et les formulaires permettent d'identifier de façon distincte les différentes personnes impliquées dans les situations et leurs relations vis-à-vis des enfants en danger ou en risque de danger. Les variables telles que le sexe, l'âge, l'environnement familial, les filiations, etc., permettent d'établir les profils des personnes à l'origine des sollicitations, des enfants voire des auteurs présumés.

3. Plusieurs enfants peuvent être évoqués lors d'une sollicitation sans qu'ils ne soient tous en danger ou en risque de l'être. Il peut s'agir par exemple des frères et sœurs ou des camarades des enfants concernés par la situation.

Les catégories de personnes sollicitant le service se déclinent ainsi :

Famille proche : parents, beaux-parents, grands-parents, frère, sœur, demi-frère, demi-sœur.

Autre membre de la famille : oncle, tante, cousin, cousine, etc.

Entourage : ami de la famille, camarade, parent de camarade, petit(e) ami(e), autre personne connue de l'enfant.

Mineur concerné : mineur qui contacte le service pour sa propre situation.

Jeune majeur concerné : jeune majeur qui contacte le service pour sa propre situation.

Professionnels : professionnel d'accueil de l'enfance, d'établissement d'accueil, enseignant, autre personne de l'éducation nationale, élu, personnel de mairie, professionnel de santé, professionnel du département, professionnel exerçant en institution, autre professionnel institutionnel, intervenant artistique-sportif.

Autre : autre personne non citée précédemment et non spécifiée.

Non désigné : personne ne donnant pas son identité et/ou sa qualité.

2.1 Les personnes à l'origine des sollicitations traitées

Les membres de la famille proche des enfants évoqués sont ceux qui sollicitent en premier le « 119 » pour des situations d'enfants en danger ou en risque de danger. Un peu plus de trois sollicitations sur dix (33%) proviennent de ces derniers et le plus souvent ce sont les parents du mineur ou du jeune majeur (père ou mère). Les sollicitations provenant des autres membres de la famille (oncles, tantes, etc.), représentent 5,4% des sollicitations traitées en 2022.

Tableau 5 : Profil des correspondants selon le type de sollicitation

Qualité de l'appelant	AI		IP		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Mère	3 213	19,5%	2 273	10,1%	5 486	14,1%
Père	2 199	13,3%	2 149	9,5%	4 348	11,1%
Grands-parents	821	5,0%	795	3,5%	1 616	4,1%
Beaux-parents	311	1,9%	384	1,7%	695	1,8%
Membre de la fratrie	278	1,7%	456	2,0%	734	1,9%
Sous-total famille proche	6 822	41,4%	6 057	26,9%	12 879	33,0%
Autre membre de la famille	822	5,0%	1 278	5,7%	2 100	5,4%
Mineur concerné	2 532	15,4%	2 734	12,1%	5 266	13,5%
Autre mineur	773	4,7%	919	4,1%	1 692	4,3%
Sous-total mineur	3 305	20,1%	3 653	16,2%	6 958	17,8%
Jeune majeur concerné	436	2,6%	153	0,7%	589	1,5%
Voisin	1 023	6,2%	2 945	13,1%	3 968	10,2%
Entourage	1 560	9,5%	2 260	10,0%	3 820	9,8%
Professionnels	1 270	7,7%	1 814	8,0%	3 084	7,9%
Adulte concerné	182	1,1%	9	0,0%	191	0,5%
Autre (sans précision)	1 068	6,5%	1 904	8,4%	2 972	7,6%
Non désigné	766	4,6%	3 387	15,0%	4 153	10,6%
Total	16 481	100,0%	22 541	100,0%	39 022	100,0%

Source : Données issues de LISA logiciel métier du Snated, traitements ONPE 2023

Lecture : 33,0% des sollicitations traitées par le service en 2022 proviennent d'un membre de la famille proche de l'enfant en danger ou en risque de l'être.

Champ : 39 022 personnes à l'origine des sollicitations traitées en 2022

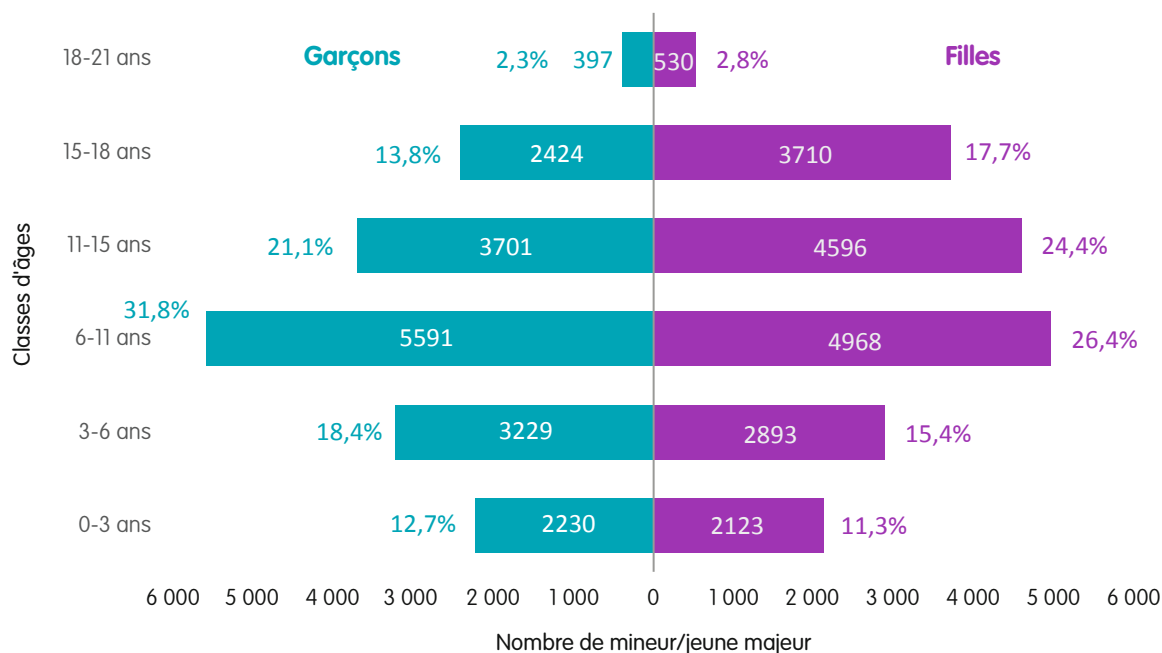
Une sollicitation sur dix (10,2%) provenait des voisins en 2022. En revanche cette proportion est de 13,1% lorsque la sollicitation a débouché sur une transmission. Les sollicitations provenant de l'entourage du mineur ou du jeune majeur sont en légère baisse par rapport à l'année 2021 (respectivement 9,8% contre 11,9%). Les professionnels sollicitent de plus en plus le service. En 2022, 7,9% des sollicitations ont été effectuées par les professionnels (contre 6,5% en 2021). Le profil des personnes sollicitant le service n'est pas toujours révélé. Elles représentent 10,6% de l'ensemble des personnes ayant sollicitées le service en 2022, ce qui implique une précaution dans l'interprétation des résultats.

Durant l'année 2022, 17,8% des personnes ayant contacté le service ont moins de 18 ans. Lorsque la sollicitation provient d'une personne mineure, ce dernier sollicite le service dans la plupart des cas pour évoquer sa propre situation (13,5%). Les jeunes majeurs quant à eux sollicitent beaucoup moins le service par rapport aux mineurs. La proportion des jeunes majeurs (âgés de 18 à 21 ans) ayant sollicité le service en 2022 reste stable comparativement aux années précédentes et représente 1,5% des sollicitations. (Cf. tableau 5)

2.2 Les caractéristiques des enfants en danger ou en risque de danger

La situation de 40 334 enfants distincts en danger ou en risque de danger a été évoquée au cours des sollicitations ayant eu un échange avec un professionnel du service en 2022. Pour la plupart de ces enfants (92,5%), les informations relatives à la classe d'âge et au sexe sont connues. Le profil observé pour ces enfants reste stable avec un peu plus de filles (51,7%) que de garçons (48,3%). Les garçons sont en moyenne un peu plus concernés par une situation de danger avant l'âge de 11 ans et au-delà de cet âge, la tendance inverse est observée avec un peu plus de filles concernées. En effet, plus de six garçons sur dix en danger ou en risque de l'être (62,9%) ont moins de 11 ans ; contre cinq filles du même âge (53,0%). À partir de 11 ans, 47,0% des enfants en danger ou en risque de danger sont des filles contre 37,1% des garçons du même âge. Les filles en danger ou en risque de l'être évoquées lors des sollicitations avaient en moyenne 9,6 ans contre un âge moyen de 8,7 ans pour les garçons. (Cf. figure 8)

Figure 8 : Répartition par classe d'âge et sexe des enfants en danger ou en risque de l'être évoqués lors des sollicitations



Champ : N=36 392 enfants en danger ou en risque de l'être pour lesquels la classe d'âge et le sexe sont connus

Il arrive exceptionnellement que le « 119 » effectue des transmissions concernant des jeunes de plus de 21 ans. Il s'agit généralement de situations de personnes majeures vulnérables pour lesquelles la CRIP est sollicitée afin de faire un relais auprès des services concernés. À la réception des transmissions effectuées par le « 119 », les CRIP effectuent une évaluation de premier niveau et décident de leur qualification en Information Préoccupante ou non. De nombreux départements retransmettent des documents, quel que soit leur statut, aux services départementaux qui pourraient être concernés (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées – MDPH, services sociaux de secteur, etc.).

2.3 Lieu de vie des enfants en danger ou en risque de danger

Les enfants en danger ou en risque de danger évoqués lors des sollicitations traitées en 2022 vivent majoritairement avec leurs deux parents (35,4 %), dans une famille monoparentale (27 %) ou dans une famille recomposée (18,9%)⁴. Lorsqu'ils habitent avec un seul de leurs parents, c'est principalement chez leur mère. En effet près de neuf enfants (85,9%) concernés par les sollicitations et vivants dans une famille monoparentale habitent avec leur mère et le reste chez leur père. Ces derniers n'étant pas en nouvelle union et vivent seuls. Les enfants en danger ou en risque de l'être évoqués lors des sollicitations du « 119 » vivent beaucoup moins dans des familles traditionnelles que leurs pairs au niveau national (France hors Mayotte), puisqu'en en 2020, 66,3 % des mineurs en France vivent au sein d'une famille « traditionnelle » et 24,7 % vivent dans une famille monoparentale. Ils sont également beaucoup plus présents dans les familles recomposées (18,9%) que les autres mineurs vivant dans cette même configuration familiale en population générale (9,0 %) (INSEE, 2021)⁵.

Tableau 6 : Lieu de vie des enfants en danger

Lieu de vie des enfants	Enfants distincts avec danger évoqué (IP)		Enfants distincts avec danger évoqué	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Avec ses deux parents	11 238	35,3	14 292	35,4
Chez la mère seule	7 430	23,3	9 365	23,2
Chez la mère en nouvelle union	3 739	11,7	4 486	11,1
Chez la mère sans autre précision	2 734	8,6	3 315	8,2
Chez le père seul	1 201	3,8	1 536	3,8
Chez le père en nouvelle union	765	2,4	942	2,3
Chez le père sans autre précision	626	2,0	779	1,9
En résidence alternées	1 531	4,8	2 204	5,5
Sous total famille monoparentale	8 631	27,1	10 901	27,0
Sous total famille recomposée	6 035	18,9	7 632	18,9
Chez un autre membre de la famille	245	0,8	310	0,8
Confiés	733	2,3	932	2,3
Autres	462	1,4	606	1,5
Non renseigné	1 169	3,7	1 567	3,9
Total	31 873	100,0	40 334	100,0

Source : Données issues de LISA logiciel métier du Snaled, traitements ONPE 2023

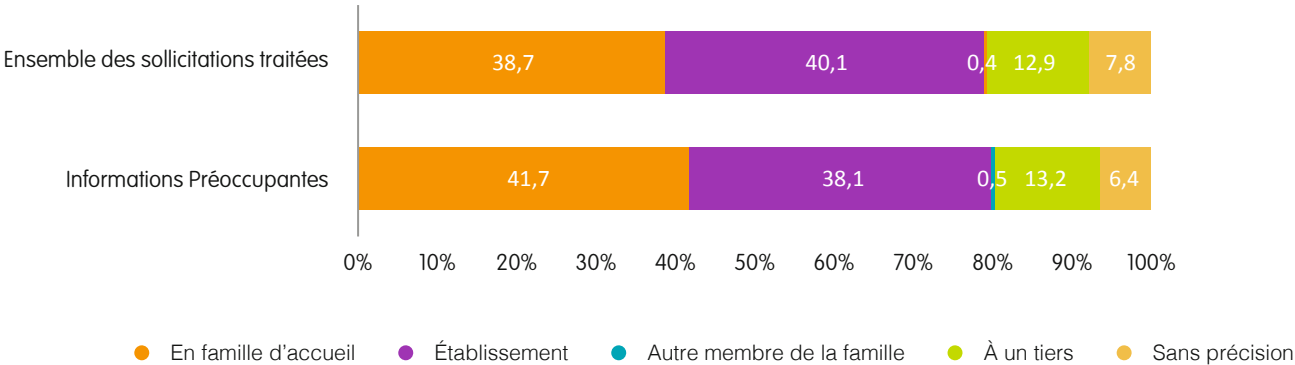
Lecture : En 2022, 23,2 % des enfants en danger ou en risque de l'être évoqués lors des sollicitations traitées vivent chez leur mère seule. Cette proportion est stable pour les enfants dont la situation a abouti à une transmission.

4. La catégorie « famille monoparentale » regroupe les catégories chez la mère seule. La catégorie « famille recomposée » regroupe les catégories chez la mère ou le père en nouvelle union.

5. INSEE focus n° 249, septembre 2021 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5422681>

Les sollicitations traitées concernent également, mais dans une moindre mesure, les enfants confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) au titre d'une précédente mesure de protection de l'enfance. Il ressort de l'analyse de ces sollicitations que 2,3% des enfants évoqués étaient confiés en 2022 et dont la majorité vivaient en établissement, maison d'enfance à caractère social-MECS (38,7%) ou en famille d'accueil chez l'assistant familial (40,1%) et dans une moindre mesure à un tiers digne de confiance (12,9%).

Figure 9 : Lieu de vie des enfants confiés à l'ASE



Champ : N=932 (ensemble) et 733 (pour les IP) enfants confiés à l'ASE

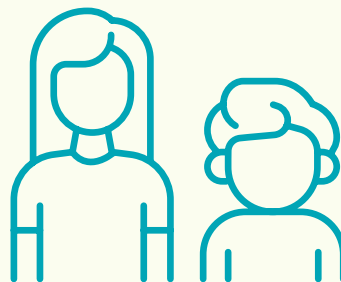
À RETENIR

sur la population concernée
par les sollicitations traitées
en 2022



33 %

des sollicitations proviennent
des membres de la famille
proche de l'enfant en danger
ou en risque de danger



Les enfants en
danger ou en risque
de danger évoqués
sont en moyenne
âgés de **9,2 ans**.

Jusqu'à 11 ans,
les garçons évoqués
durant les appels sont
un peu plus en danger
ou en risque de l'être que
les filles du même âge.
**À partir de l'adolescence
la tendance s'inverse.**



Les parents représentent
**8 auteurs
présumés sur 10**
évoqués lors des sollicitations.



17,8 %

des sollicitations proviennent
d'une personne mineure
(moins de 18 ans)



35,4 % des enfants évoqués vivent
ensemble avec leurs deux parents
(beaucoup moins qu'en population
générale), **27 %** vivent dans une
famille monoparentale (un peu plus
qu'en population générale) et **19 %**
dans une famille recomposée.

Types de dangers évoqués et caractéristiques des auteurs présumés

03

- 3.1 Les types de danger déclarés durant les sollicitations traitées
- 3.2 Les dangers évoqués selon l'âge des enfants en danger ou en risque de danger
- 3.3 Les auteurs présumés des dangers évoqués
- 3.4 Les auteurs présumés selon la nature du danger
- 3.5 **FOCUS** - sur les mineurs ayant sollicités le service en 2022
- 3.6 Le contenu des sollicitations traitées par le « 119 » selon leur origine

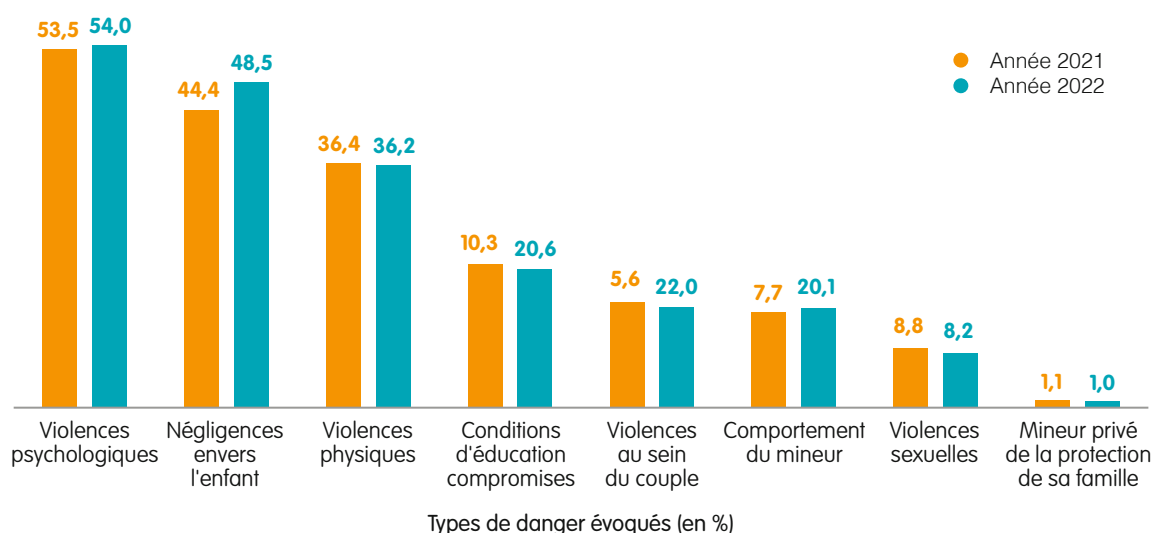
Forme de danger	Définition
Violences psychologiques envers l'enfant	Comportements qui causent des torts psychologiques, émotifs ou spirituels à l'enfant. La violence psychologique comprend l'abus psychologique, la négligence émotive, l'exposition à la violence familiale et les actes de cruauté mentale (exposition répétée d'un enfant à des situations dont l'impact émotionnel dépasse ses capacités d'intégration psychologique : humiliations verbales répétées, marginalisation, dévalorisation systématique, exigences excessives et disproportionnées par rapport à l'âge de l'enfant, consignes et injonctions éducatives contradictoires ou impossibles à respecter).
Violences physiques envers l'enfant	Gestes qui provoquent des sévices corporels ou un traumatisme qui peuvent entraîner des conséquences sérieuses sur la santé, le développement ou la vie de l'enfant.
Négligences envers l'enfant	Négligences survenant lorsque l'omission de superviser l'enfant donne lieu à des blessures physiques ou à des violences sexuelles, entraîne la négligence physique ou médicale de l'enfant, porte atteinte au développement de l'enfant, l'empêche d'obtenir un traitement psychologique, résulte en l'abandon de l'enfant et à la négligence éducative.
Conditions d'éducation compromises sans négligences envers l'enfant	Conditions de vie (cumul de difficultés quotidiennes, comportement de l'enfant, fragilité des parents, etc.) qui mettent la personne responsable de l'enfant en difficulté pour mener une conduite éducative.
Violences sexuelles/abus sexuels envers l'enfant	Comportements de nature sexuelle à l'encontre de l'enfant/du jeune impliquant ou non un contact physique. Inspections corporelles inadéquates, atteintes à l'intimité, dévalorisation du corps, confidences érotiques, séduction ou emprise du corps de l'enfant comme objet de satisfaction sexuelle, toute forme de relation sexuelle avec ou sans pénétration.
Violences au sein du couple	Dans un cadre intrafamilial, la violence au sein du couple recouvre les situations a) Violence conjugale. Le mineur est témoin direct ou indirect de violence au sein du couple actuel ou entre les ex-conjoints, qui implique un rapport de domination qui s'exerce par les brutalités physiques, psychologiques ou sexuelles, ayant pour but d'imposer sa volonté à l'autre, de le dominer jusqu'à sa capitulation et sa soumission b) Conflit de couple avec violence. Le mineur est témoin direct ou indirect de violence au sein du couple actuel ou entre les ex-conjoints, qu'elles soient verbales, physiques ou psychologique, sans rapport de domination. Dans les deux cas, le mineur/jeune majeur est présent et assiste aux scènes de violence où en est le témoin indirect.
Comportement du mineur mettant en danger sa sécurité ou sa moralité	Comportements de l'enfant qui le placent en situation de danger physique ou psychologique (consommation abusive de psychotrope, tendances suicidaires, automutilation, fugue, prostitution, comportement à risque).
Mineur privé de la protection de sa famille	On se réfère ici à la situation dans laquelle un mineur est privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille (mineur hors du domicile familial livré à lui-même, en rupture familiale et/ou sociale et/ou affective ; mineur ayant quitté son pays d'origine et se retrouvant seul et/ou sans ressource sur le territoire français).

3.1 Les types de danger déclarés durant les sollicitations traitées

Plusieurs types de danger peuvent être évoqués pour un même enfant en danger ou en risque de danger au cours d'une même sollicitation. C'est souvent le cas puisque pour quatre enfants évoqués sur dix (41,4 %) au moins deux types de danger étaient signalés durant la sollicitation. Un seul type de danger est évoqué pour plus de la moitié (58,6 %) des enfants en danger ou en risque de danger évoqués lors des sollicitations traitées.

Les tendances observées les années précédentes se poursuivent avec les violences psychologiques, les négligences envers l'enfant et les violences physiques qui représentent les trois premiers types de dangers évoqués au cours des sollicitations. Ainsi, rapportées au nombre de sollicitations traitées durant l'année 2022, les violences psychologiques représentent le premier type de danger évoqués au « 119 ». Elles étaient évoquées dans un peu plus d'une sollicitation sur deux (54,0 % contre 53,5 % en 2021). Les négligences envers l'enfant sont évoquées dans un peu moins de la moitié des situations (48,5 % contre 44,4 % en 2021) et les violences physiques sont quant à elles évoquées dans un peu moins de quatre sollicitations sur dix (36,2 % contre 36,4 % en 2021). Les situations évoquant des problématiques éducationnelles concernent 20,6 % (21,4 % en 2021) des sollicitations et les violences au sein du couple dont sont témoins et victimes les enfants sont évoquées dans 22,0 % des sollicitations (15,8 % en 2021). En 2022 comme en 2021, les violences sexuelles sont évoquées dans un peu moins d'une sollicitation sur dix (respectivement 8,2 % et 8,8 %). Cependant, le service est très peu sollicité pour les situations de mineurs privés d'une protection familiale ou mineur non accompagné.

Figure 10 : Types de danger évoqués durant les sollicitations traitées en 2022

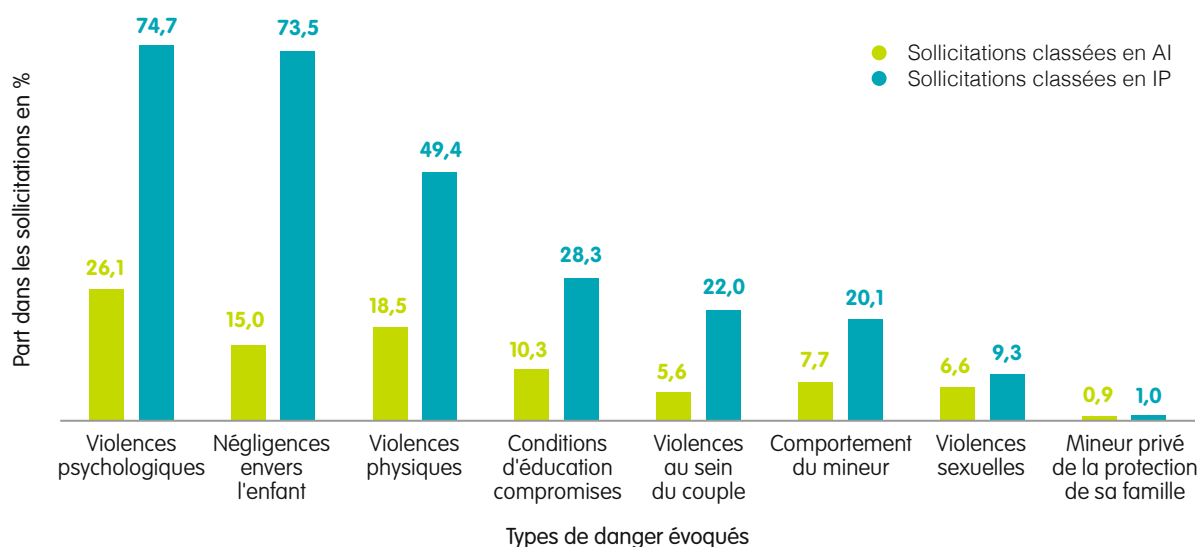


Note de lecture : en 2022, les violences psychologiques ont été évoquées dans 54,0 % des sollicitations traitées. Elles l'ont été dans 53,5 % des sollicitations traitées en 2021.

En fonction de la finalité de la sollicitation, les types de danger déclarés ne le sont pas dans les mêmes proportions. Ainsi, les violences psychologiques et les négligences envers l'enfant sont déclarées dans plus de sept sollicitations classées en IP (respectivement 74,7 % et 73,5 %) tandis que les violences psychologiques sont évoquées dans 26,1 % des sollicitations ayant reçu une réponse d'Aide Immédiate et les négligences dans 15 % de ces sollicitations. Les violences physiques représentent le deuxième type de danger le plus évoqué dans les sollicitations d'Aide Immédiate. (Cf. figure 11)

La proportion relativement élevée des mentions de violences sexuelles évoquées dans les sollicitations classées en « Aide Immédiate » s'explique en partie par le fait que l'item inclut plusieurs types de comportements, certains délictueux et d'autres relevant de « comportements préoccupants en lien avec la sexualité ». Il arrive régulièrement que des situations d'agressions sexuelles soient classées en en « Aide Immédiate », faute d'identifiants. Dans ce cas elles donnent systématiquement lieu à des signalements auprès du procureur de la République.

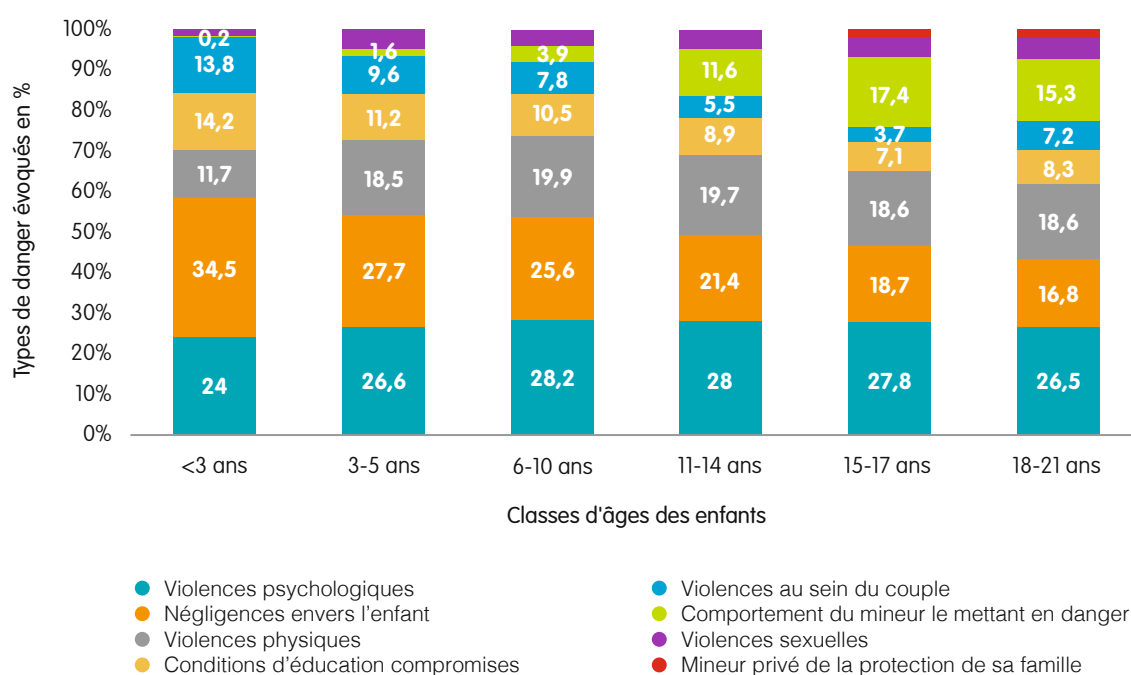
Figure 11 : Types de dangers évoqués lors des sollicitations selon la finalité de l'appel



3.2 Les dangers évoqués selon l'âge des enfants en danger ou en risque de danger

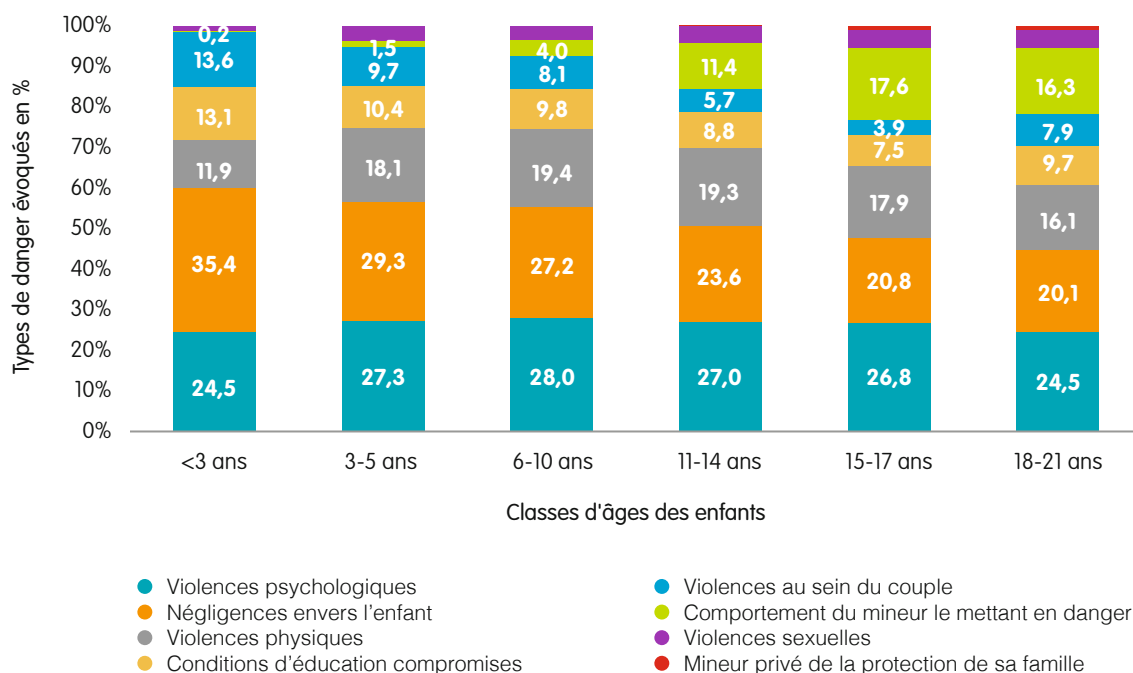
Quelle que soit la classe d'âge⁶ des enfants en danger ou en risque de danger évoqués lors des sollicitations, les violences psychologiques prédominent sauf chez les plus jeunes (0-5 ans). Ces derniers sont les plus concernés par des situations de négligences, surtout les tous petits (0-3 ans). En 2022, un peu plus de trois enfants de moins de 3 ans sur dix (35,4 %), évoqués lors des sollicitations et près de trois enfants sur dix (29,3%) âgés de 3 à 5 ans ont été exposés à des situations de négligences. Les violences physiques quant à elles apparaissent plus à partir des 3 ans de l'enfant en danger ou en risque de danger. Plus les enfants sont jeunes et plus ils sont exposés à des faits de violences conjugales et des conditions où leur éducation est compromise. Les comportements du mineur mettant en danger sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont plus du fait des adolescents et jeunes (surtout chez les 15-21 ans). Ils sont également les plus concernés par l'absence d'une protection familiale (les situations de mineurs non accompagnés). (Cf. figures 12-13)

Figure 12 : Répartition des types de dangers par tranche d'âge des enfants (ensemble des sollicitations en %)



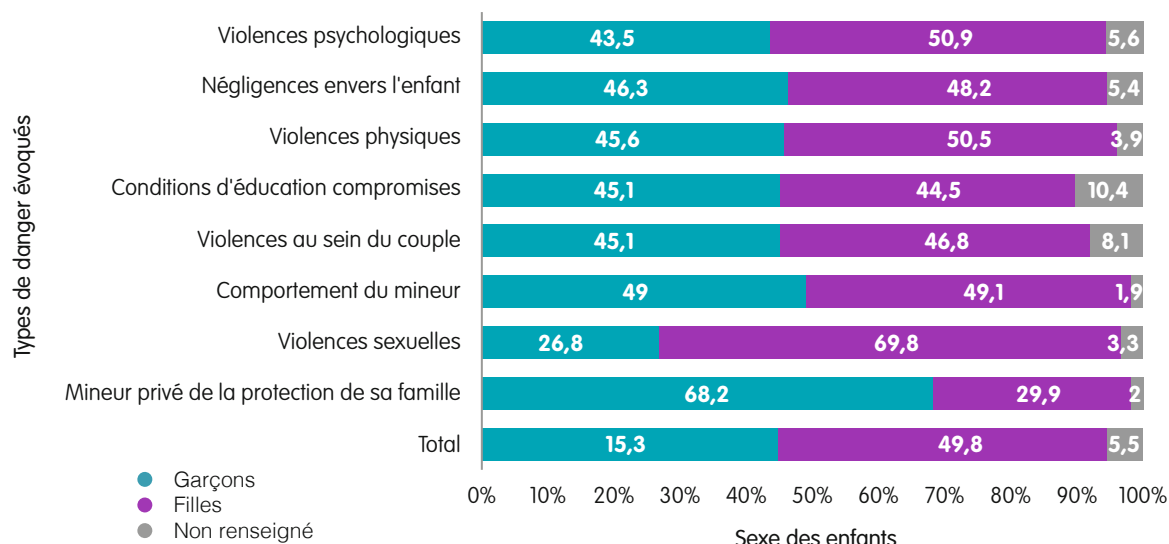
6. L'information relative à l'âge n'est pas renseignée pour 4 % des enfants en danger ou en risque de danger.

Figure 13 : Répartition des types de dangers par tranche d'âge des enfants (sollicitations classées en IP en %)



Lorsque l'information est renseignée, la moitié des enfants (49,8 %) ayant subi au moins une forme de violence est une fille contre 44,7 % de garçons. Le sexe n'est pas connu pour 5,5 % des enfants évoqués. Les filles sont beaucoup plus exposées à des situations de violences sexuelles (69,8 %) que les garçons (26,8 %). Plus de sept jeunes privés de la protection de leur famille sur dix sont des garçons. Ceci s'explique par la très grande majorité de garçons au sein de la population des Mineurs Non Accompagnés. (Cf. figure 14)

Figure 14 : Répartition par sexe des enfants selon la nature du danger



3.3 Les auteurs présumés des dangers évoqués

Si un auteur présumé met en danger un ou plusieurs enfants, il est comptabilisé autant de fois qu'il y a d'enfants. En revanche, s'il exerce plusieurs types de dangers sur un même enfant, il n'est comptabilisé qu'une seule fois. Il faut également noter qu'un enfant peut être victime de plusieurs auteurs présumés et qu'un auteur présumé peut avoir différentes qualités vis-à-vis des enfants qu'il met en danger (ex : famille recomposée).

Les catégories d'auteurs présumés se déclinent ainsi :

Famille proche : parents, beaux-parents, grands-parents, frère, sœur, demi-frère, demi-sœur.

Autre membre de la famille : oncle, tante, cousin, cousine, etc.

Entourage : ami de la famille, camarade, parent de camarade, petit(e) ami(e), autre personne connue de l'enfant, voisin.

Professionnels : professionnel d'accueil de l'enfance, d'établissement d'accueil, enseignant, autre personne de l'éducation nationale, élu, personnel de mairie, professionnel de santé, professionnel du département, professionnel exerçant en institution, autre professionnel institutionnel, intervenant artistique-sportif.

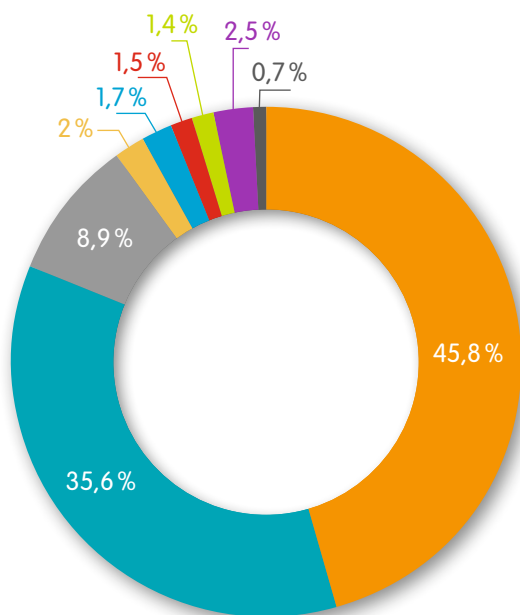
Autre : autre personne non citée précédemment.

Non désigné : personne ne donnant pas son identité et/ou sa qualité.

En 2022, les tendances observées les années antérieures en termes d'auteurs présumés évoqués lors des sollicitations se maintiennent. Plus de 9 auteurs présumés sur 10 (94,3 %) proviennent de l'entourage familial (parents, beaux-parents, membres de la fratrie, grands-parents) du mineur ou du jeune majeur, en danger ou en risque de l'être et ceci quel que soit le type de sollicitation. Dans ce cas, ce sont dans la majorité des situations (81,4 %) les parents du mineur ou du jeune majeur qui sont évoqués comme auteurs présumés de ces dangers (Cf. *figure 15*). Lorsque l'auteur présumé est un membre de la famille proche du mineur ou jeune majeur évoqués lors des sollicitations traitées, il s'agit de la mère pour près d'une situation sur deux (45,8 %) et du père dans un peu moins de quatre situations sur dix (35,6 %). Ils représentent respectivement 47,1 % et 35,0 % dans les sollicitations classées en Information Préoccupante (Cf. *figure 16*). Compte tenu du fait que les mineurs ou jeunes majeurs en danger ou en risque de danger, évoqués lors des sollicitations, habitent principalement chez leur mère (qu'elle soit seule ou en nouvelle union), ils sont de fait plus exposés quotidiennement à ce parent. Ce paramètre est donc à prendre en compte dans l'interprétation des résultats.

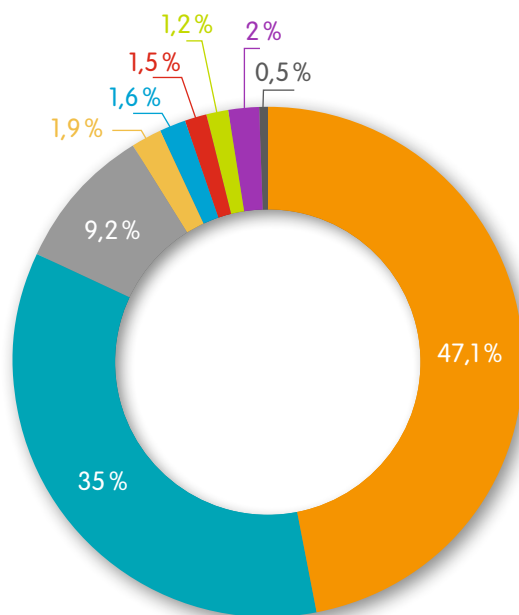
Les autres membres de la famille (oncles, tantes, cousins) ne représentent que 1,4% des auteurs présumés évoqués lors des sollicitations. Les auteurs présumés faisant partie de l'entourage de l'enfant ou des professionnels en charge de l'enfant représentent respectivement 2,5% et 1,7% des auteurs présumés pour l'ensemble des sollicitations traitées par le service.

Figure 15 : Types d'auteurs présumés évoqués durant les sollicitations traitées



Champ : n=49 211 auteurs distincts présumés dans les sollicitations

Figure 16 : Types d'auteurs présumés durant les situations classées en « Informations Préoccupantes »



Champ : n=40 935 auteurs présumés évoqués dans les sollicitations classées en IP

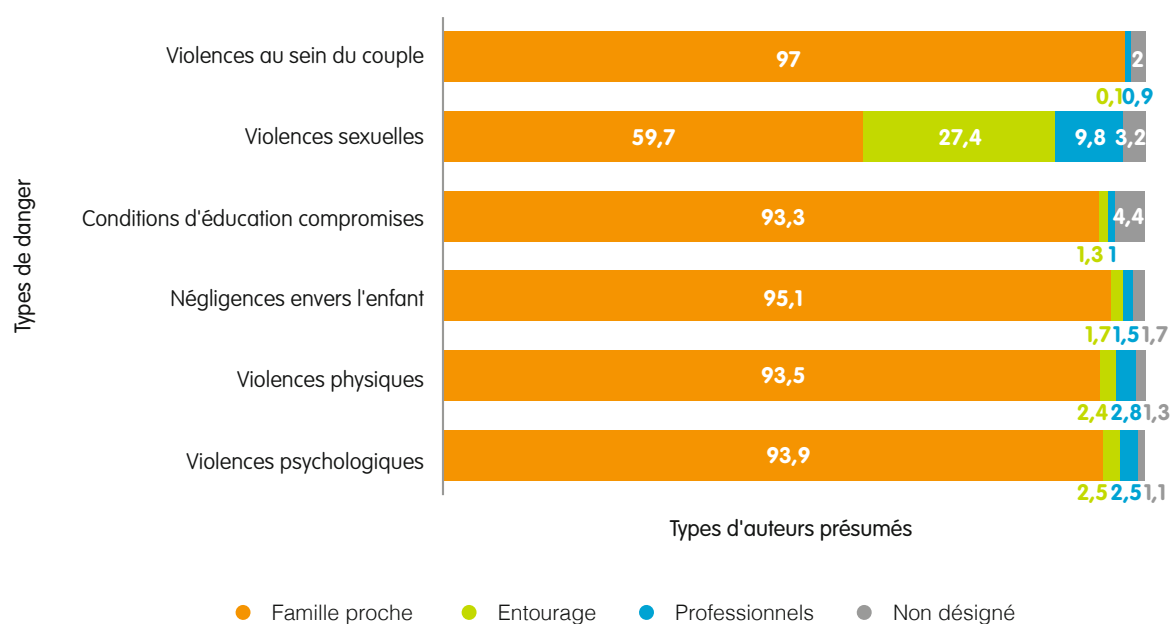
- Mère
- Père
- Beaux-parents
- Membre de la fratrie
- Professionnels
- Grands-parents
- Autre famille
- Entourage amical
- Non désigné

Étant donné que les mineurs mettant en danger leur santé, leur sécurité ou leur moralité du fait de leurs comportements, sont considérés principalement comme les auteurs de ce type de danger, ce dernier n'est pas pris en compte dans les analyses ci-après. Le type de danger « mineur privé de la protection de sa famille » a également été exclu des analyses, compte-tenu de la forte proportion d'auteurs « non désignés » dans cette catégorie.

3.4 Les auteurs présumés selon la nature du danger

Les dangers auxquels sont exposés les enfants surviennent majoritairement dans leur environnement familial. Quel que soit le type de danger considéré, plus de neuf auteurs présumés sur dix évoqués lors des sollicitations traitées par le service en 2022 sont des membres de la famille proche de l'enfant en danger ou en risque de l'être. Cependant, lorsque des faits de violences sexuelles sont évoqués sur le mineur, les membres de l'entourage amical et les professionnels en charge de ces derniers sont beaucoup plus indexés comme auteurs comparativement aux autres types de danger. En effet, 59,7% des auteurs présumés sont membres de la famille proche de l'enfant, 27,4% proviennent de l'entourage de l'enfant. Les professionnels en charge du mineur ou du jeune majeur représentent 7,5% des auteurs présumés lorsqu'une situation de violence sexuelle était évoquée dans les sollicitations. L'identité de l'auteur présumé n'est pas connue dans 3,2% des situations lorsqu'une violence sexuelle est évoquée.

Figure 17 : Répartition des dangers selon la qualité des auteurs présumés



Lorsqu'on s'intéresse spécifiquement à la catégorie des membres de la famille proche déclarés comme auteurs présumés des dangers, on remarque que ce sont les deux parents de l'enfant qui sont principalement désignés. Les mères le sont davantage dans le cas des violences psychologiques, des conditions d'éducation et des négligences envers l'enfant. Cette situation est en partie liée au fait que les enfants vivent majoritairement avec leurs mères lorsqu'ils se retrouvent dans une configuration familiale monoparentale. (Cf. figure 18)

Les mères sont indiquées comme auteurs présumés dans la moitié des sollicitations évoquant des violences physiques (50,6 %) ou des violences psychologiques (52,5 %) tandis que les pères sont désignés dans un peu moins de quatre sollicitations sur dix (respectivement 38,2 % pour les violences physiques et 37,7 % pour les violences psychologiques). Les mères sont beaucoup plus désignées dans les cas où les conditions d'éducation sont compromises (56,9 %) et surtout dans les situations de négligences envers l'enfant (59,2 %). Cependant, les mères sont beaucoup moins désignées comme auteurs lorsqu'il s'agit des situations dans lesquelles les violences sexuelles ou les violences au sein du couple sont évoquées.

Lorsque les professionnels du « 119 » font face à une situation de violence au sein du couple au cours d'une sollicitation, ce sont les pères qui sont majoritairement évoqués comme auteur dans près de six situations sur dix (57,3 %) tandis que les mères le sont dans le quart des situations (26 %) et les beaux-pères dans 14,8 % des situations⁷. Ils sont également beaucoup plus évoqués dans les cas des violences sexuelles sur le mineur ou le jeune majeur (dans 41,3 % situations). Les beaux-pères apparaissent également comme auteurs présumés des violences au sein du couple (14,8 %) et des violences sexuelles (12 %) évoqués sur les enfants du conjoint dans les situations traitées par le « 119 » en 2022. Les violences sexuelles proviennent également des autres membres de la famille (oncles, tantes, cousins) puisqu'ils représentent 12,1 % des auteurs présumés et des membres de la fratrie (frère, sœur, demi-frère, demi-sœur) qui représentent 10,4 % des auteurs présumés pour ce type de danger.

Durant les sollicitations traitées par le service en 2022, les violences psychologiques, les conditions d'éducation compromises et les négligences exercées sur les mineurs et jeunes majeurs proviennent majoritairement des femmes tandis que dans les violences physiques, les violences sexuelles et les situations de conflit de couple dont ils sont victimes sont majoritairement masculines.

7. Les violences au sein du couple renferment des situations de violences conjugales et des cas de conflit de couple avec violences. Dans le cas des conflits de couple, les mères sont plus évoquées comme auteur contrairement aux situations de violences conjugales où ce sont les pères qui en sont majoritairement auteur. Pour en savoir plus, un focus sur les violences au sein du couple a été réalisé sur ce sujet dans la note de 2021, disponible ici : https://www.allo119.gouv.fr/sites/default/files/upload/content/activite/20221121_etude_annuelle_snated_2021_vf.pdf

Figure 18 : Profil des auteurs présumés membres de la famille proche selon le type de danger

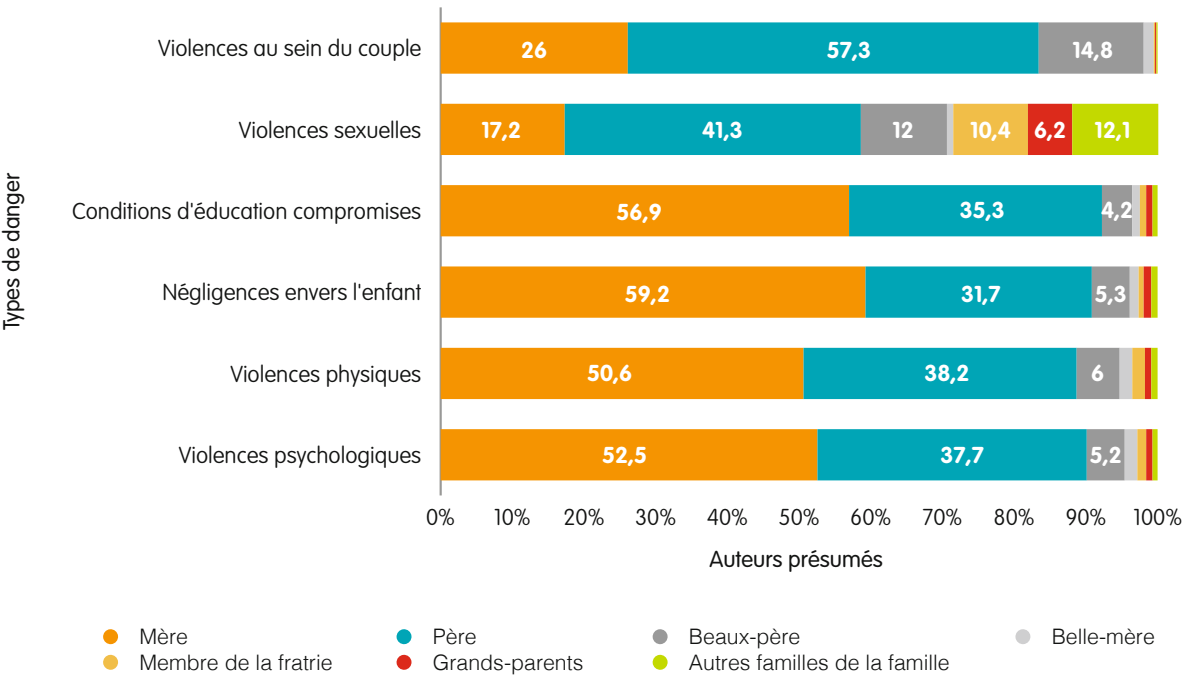
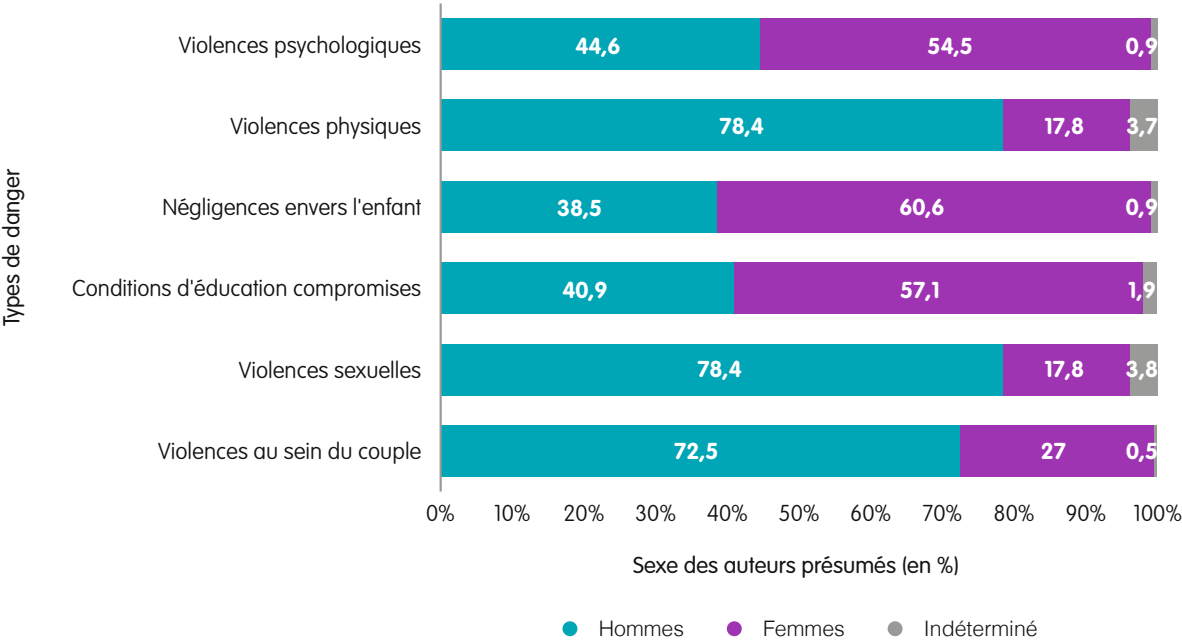


Figure 19 : Sexe des auteurs présumés selon le type de danger



À RETENIR

sur les caractéristiques
des dangers évoqués
en 2022



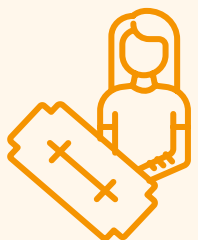
Dans 4 sollicitations sur 10 (41,4%)
au moins 2 types de danger sont
évoqués concomitamment sur l'enfant
en danger ou en risque de danger.



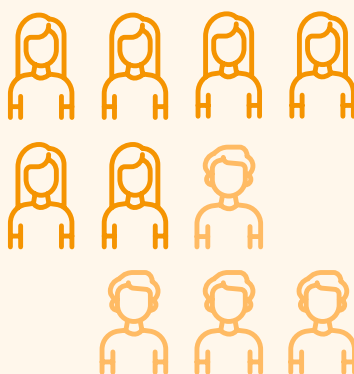
**Les situations de violences
psychologiques** sont dénoncées
dans plus de la moitié des sollicitations
(54 %) et les négligences envers
l'enfant dans un peu moins de
la moitié des sollicitations (48,5 %)



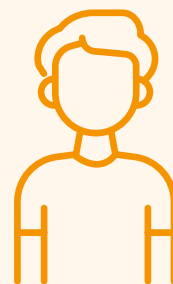
Les jeunes enfants
sont davantage
concernés par les
négligences.



Les comportements
du mineur mettant
en danger sa
santé, sa sécurité
ou sa moralité
relèvent plus
**des adolescents
et jeunes.**



7 enfants sur 10, concernés
par des violences sexuelles
sont des filles.



La majorité des
enfants **privés d'une
protection familiale**
sont **des garçons.**



**Les hommes sont les catégories
d'auteurs présumés les plus concernés**
par les violences physiques et sexuelles issus
de l'entourage et/ou des professionnels.
Les hommes sont également les plus concernés
en tant qu'auteurs de violences au sein
du couple (les pères et les beaux-pères).

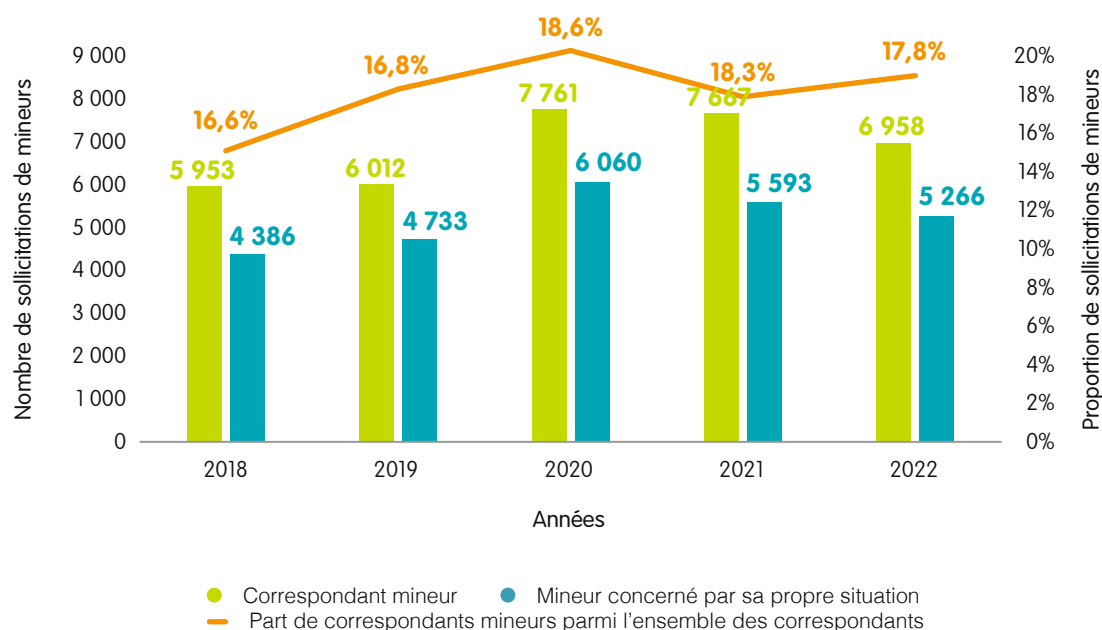
3.5 Focus sur les mineurs ayant sollicités le service en 2022

Service d'accueil téléphonique dédié à la protection de l'enfance, le « 119 » exerce des missions de prévention et de protection des mineurs en danger. À ce titre, il accorde une importance particulière à l'accueil et au recueil de la parole des premiers intéressés : les mineurs eux-mêmes. Les agents du pré-accueil au niveau de la téléphonie ont ainsi pour consigne de transférer en priorité aux professionnels de l'écoute, les appels provenant des mineurs. Ces appels d'enfants apparaissent de manière spécifique sur les interfaces informatiques des professionnels de l'écoute et de la coordination afin de faciliter leur repérage en cas d'affluence. Le service de Tchat est également exclusivement réservé aux mineurs et aux jeunes majeurs depuis l'année 2021.

► Évolution des sollicitations provenant des mineurs

En 2022, ce sont **6 750** sollicitations traitées provenant de **6 958** mineurs (personnes de moins de 18 ans), quel que soit le canal utilisé par ces derniers pour joindre le service dont 3 305 (47,5 %) sollicitations classées en Aides Immédiates et 3 653 (52,5 %) classées en Informations Préoccupantes. Comme pour l'ensemble des sollicitations, celles des mineurs impliquent également plusieurs interlocuteurs mineurs durant une même situation. Une stabilité du nombre de sollicitations provenant des mineurs est observée (17,8 %) par rapport à l'année précédente⁸ (18,3 %).

Figure 20 : Évolution du nombre de mineurs ayant sollicité le service entre 2018 et 2022



8. Néanmoins il est à noter que certains interlocuteurs ne souhaitent pas être identifiés comme mineurs. Ils ne sont donc pas pris en compte dans cette analyse comme tel.

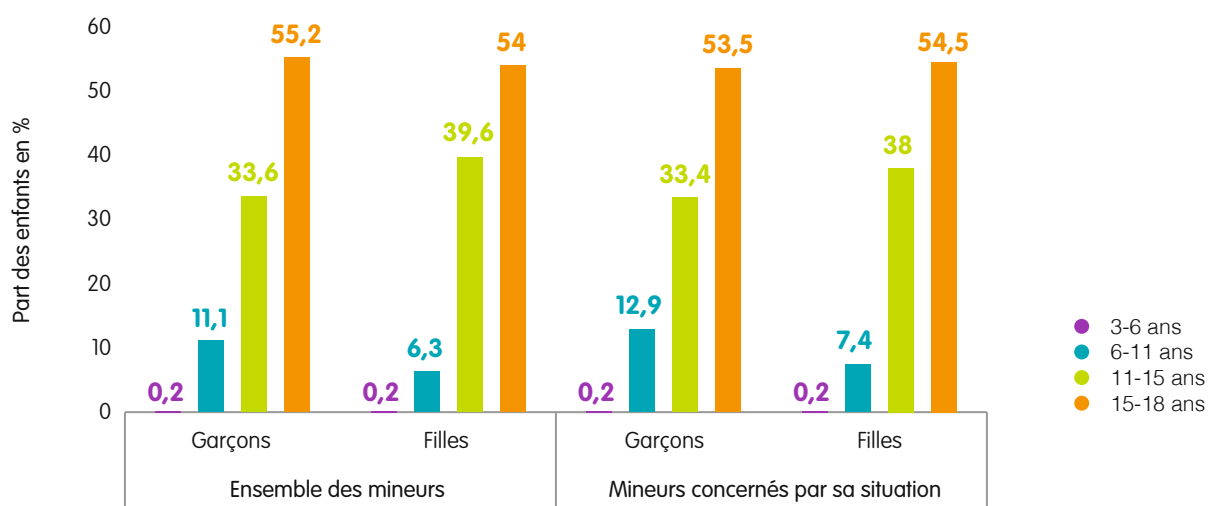
Lorsque les mineurs contactent le service, c'est en grande majorité pour leur propre situation puisque plus de sept mineurs sur dix (75,7%) ont sollicité le service cette année pour évoquer leur propre situation. Ils représentent ainsi 13,5% de l'ensemble des personnes ayant contacté le service en 2022.

► Âge et sexe des mineurs ayant sollicité le service en 2022

Lorsque l'information est connue (l'information relative au sexe du mineur n'est pas renseignée pour 4,4% des enfants), un peu plus de six mineurs ayant sollicité le service sur dix sont des filles, et ceci pour évoquer leur propre situation ou celle de leur camarade. Elles sont cependant moins représentées dans la classe d'âge de 6-11 ans par rapport aux garçons. En effet, 11,1% des sollicitations de mineurs âgés de 6 à 11 ans sont des garçons pour 6,3% de filles de la même classe d'âge, ceci peut s'expliquer par le fait que les enfants de moins de 11 ans qui sont en danger ou en risque de danger évoqués durant les sollicitations sont le plus souvent des garçons. Dans cette tranche d'âge, les mineurs contactent le service le plus souvent en présence d'une personne adulte.

Ce sont les adolescents qui sollicitent majoritairement le service. Au moins une sollicitation sur deux a été réalisée par un mineur âgé de 15 à 18 ans (55,2% de garçons et 54% de filles). Près de quatre sollicitations sur dix (36,6%), proviennent des mineurs âgés de 11 à 15 ans. Les sollicitations provenant de très jeunes enfants ayant moins de 6 ans sont très rares voire quasi inexistantes.

Figure 21 : Répartition par sexe et classe d'âge des mineurs ayant sollicité le service



Champ : n=6 653 mineurs pour lesquels le sexe et l'âge sont connus

► Qualité des mineurs sollicitant le service

Outre les mineurs qui sollicitent majoritairement le service pour évoquer leur propre situation, 16% des sollicitations proviennent des camarades et petit-e-ami-e du mineur en danger ou en risque de l'être, qui ont eux-mêmes moins de 18 ans. Les membres de la famille ou l'entourage amical du mineur, eux-mêmes mineurs, sollicitent très peu le service comparativement à l'ensemble des sollicitations.

Tableau 7 : Qualité des mineurs ayant contacté le service

Qualité de l'appelant mineur	Effectif	%
Mineurs concernés	5 266	75,6
Camarade	982	14,1
Petit-e-ami-e	129	1,9
Membre de la fratrie	123	1,8
Autres	153	2,3
Non désigné	94	1,4
Voisin	85	1,2
Autre membre de la famille	100	1,4
Ami de la famille	26	0,4
Total	6 958	100,0

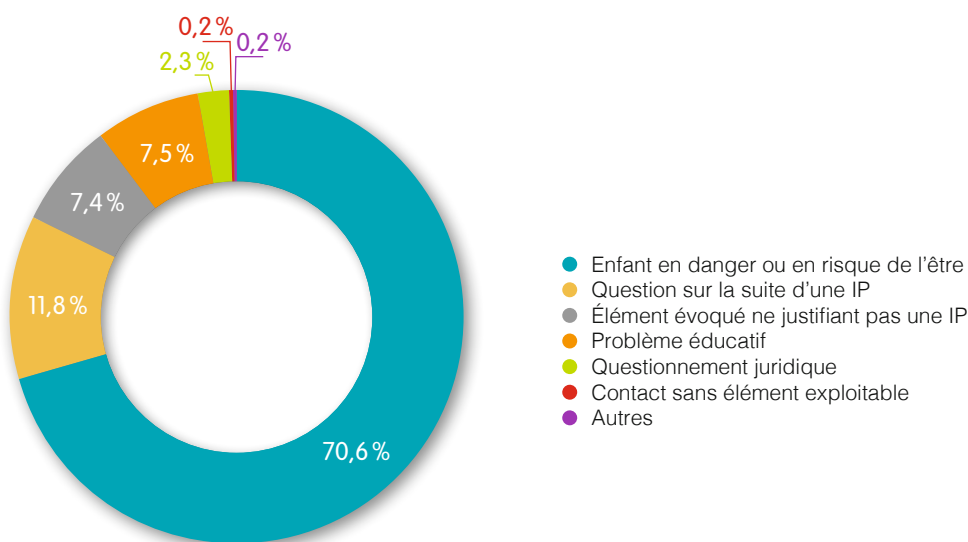
Source : Données issues de LISA logiciel métier du Snated, traitements ONPE 2023

Lecture : 75,6 % des mineurs ayant contacté le service en 2022 étaient concernés par leur propre situation

► Objet des sollicitations des mineurs

En général, les mineurs qui contactent le 119 ont bien connaissance des missions de ce dernier, puisque la qualification de leurs sollicitations par les professionnels du service, après l'analyse des éléments apportés à leur connaissance, concerne la situation d'un enfant en danger ou en risque de l'être dans sept situations sur dix.

Figure 22 : Objets des sollicitations traitées provenant de mineurs



Certains mineurs sollicitent le service pour demander de l'aide et acceptent de donner les informations nécessaires permettant de rédiger une Information Préoccupante. D'autres sollicitent le service pour évoquer leurs difficultés et/ou leur mal être sans pour autant être prêts à être aidés (parce qu'ils craignent la réaction de leurs parents ou d'être la cause d'un bouleversement familial). L'enjeu avec ces mineurs est de les écouter et de les amener à se rapprocher d'un adulte de leur entourage familial, amical ou scolaire comme l'assistante sociale scolaire et infirmière scolaire pour qu'ils ne restent pas seuls face à leurs difficultés. Dans certains cas, l'écouter décide de transmettre les informations aux départements eu égard aux dangers exposés par le mineur et malgré les réticences de ce dernier. Il est important de souligner également que 11,8% des sollicitations de mineurs concernant les suites données à la démarche initiale ou un besoin d'échange supplémentaire afin de mûrir leurs réflexions.

► Caractéristiques des enfants évoqués durant les sollicitations provenant des mineurs

Compte tenu de la forte représentation des adolescents et jeunes âgés de 11 à 18 ans dans les sollicitations provenant des mineurs et qui évoquent leur propre situation dans la majorité des situations, l'âge des enfants évoqués durant les sollicitations provenant des mineurs reflète cette situation. Lorsque l'information est renseignée, plus de la moitié des enfants évoqués durant les

sollicitations provenant des mineurs sont des filles (56,4 %) et 38,8 % sont des garçons. L'information relative à l'âge n'est pas renseignée pour 3,1 % des enfants évoqués. (Cf. figures 23-24)

Figure 23 : Sexe des enfants évoqués durant les sollicitations de mineurs

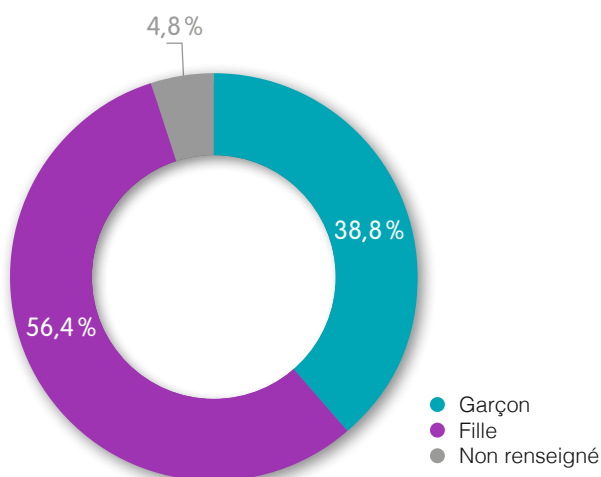
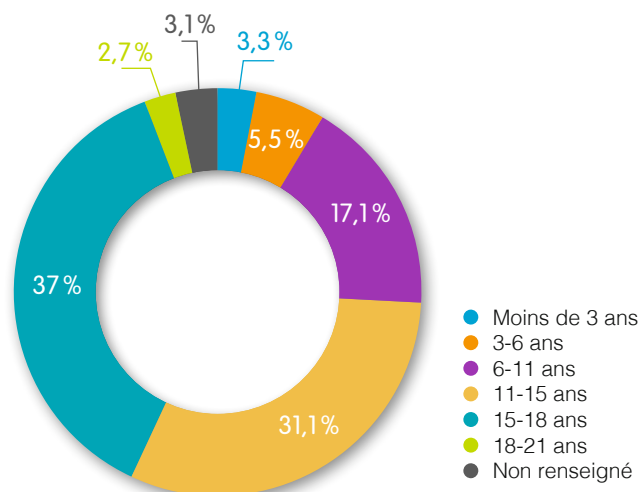


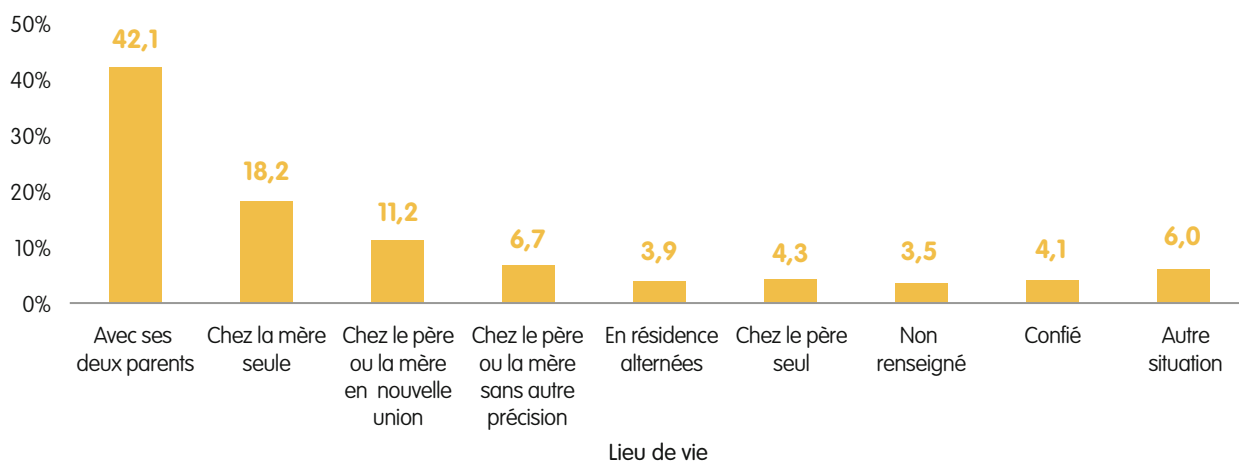
Figure 24 : Classe d'âge des enfants évoqués durant les sollicitations de mineurs



► Lieux de vie des enfants évoqués

Parmi les enfants évoqués durant les sollicitations provenant des mineurs, 42,1 % vivent avec leurs deux parents (un peu plus que l'ensemble des enfants évoqués durant les sollicitations) et 22,5 % vivent dans une famille monoparentale avec l'un des parents (un peu moins que pour l'ensemble des enfants évoqués). La proportion des enfants évoqués lors des sollicitations provenant des mineurs et confiés ou vivant dans une autre situation (en autonomie ou sans autre précision) est plus importante (10,1 % contre 3,8 % pour l'ensemble des autres enfants). (Cf. figure 25)

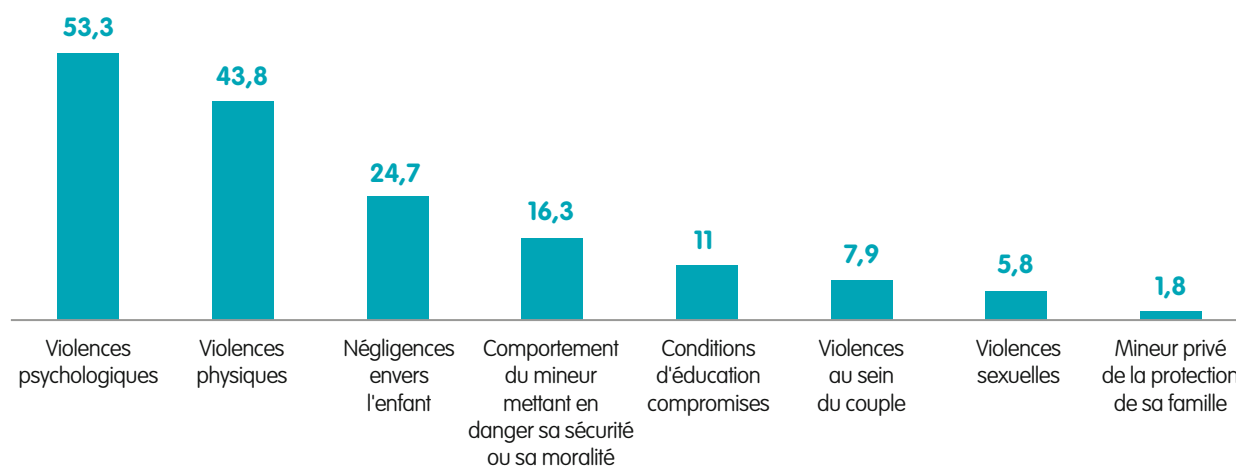
Figure 25 : Lieu de vie des enfants évoqués durant les sollicitations de mineurs



► Dangers évoqués par les mineurs

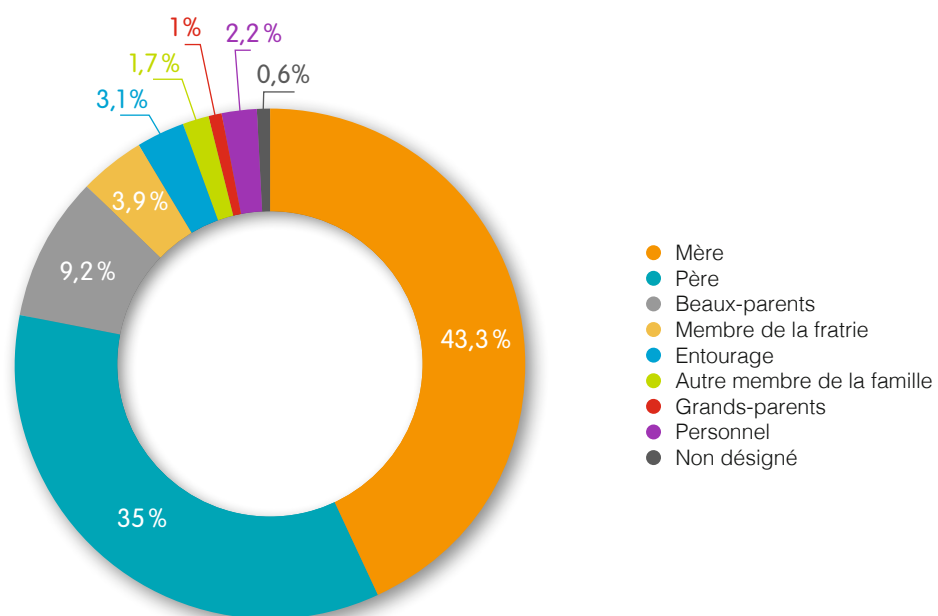
Lorsque les sollicitations proviennent des mineurs, les mêmes dangers sont évoqués comparativement à l'ensemble des sollicitations traitées par les professionnels du service. En 2022, les mineurs ayant sollicité le service ont un peu plus déclaré des cas de violences physiques (43,8% contre 36,2%), deux fois moins de cas de négligences (24,7% contre 48,5%) et de situations où leur éducation était compromise (11,0% contre 20,6%) comparativement aux autres sollicitations. Ceci s'explique par le fait que les mineurs parlent d'eux et de leur relation avec l'auteur et de l'impact que les violences ont sur eux. Ces éléments sont plus difficiles à obtenir de la part d'un tiers. Les comportements du mineur mettant en danger sa santé et sa sécurité sont également beaucoup plus évoqués. Ceci s'explique par le fait que la majorité des mineurs sollicitant le service sont des adolescents et jeunes et que cette population est plus exposée à ce type de danger.

Figure 26 : Dangers évoqués durant les sollicitations provenant des mineurs



Quelle que soit l'origine des sollicitations (provenant des mineurs ou d'une personne adulte), les auteurs présumés évoqués durant les sollicitations de mineurs sont en majorité les membres de la famille proche de l'enfant en danger ou en risque de danger dont la mère dans plus de quatre situations sur dix (43,3%) et le père dans plus de trois situations sur dix (35,0%) des situations. Les beaux-parents sont évoqués comme auteurs présumés des dangers évoqués dans 9,2% des situations et un membre de la fratrie du mineur dans 3,9% des sollicitations.

Figure 27 : Auteurs présumés évoqués durant les sollicitations de mineurs



3.6 Le contenu des sollicitations traitées par le « 119 » selon leur origine

Le formulaire est accessible en continu sur le site internet du « 119 ». En 2022, le formulaire a été très prisé par les voisins et les professionnels comparativement aux autres modes d'accès au service. Ils représentent respectivement 18,5 % et 11,5 % des personnes ayant contacté le service (contre 9,5 % et 7,9 % de l'ensemble des sollicitations traitées provenant des personnes de la même catégorie pour les appels téléphoniques). Les membres de la famille proche de l'enfant évoqué lors des sollicitations provenant des formulaires représentent 28,1 % des personnes ayant contacté le service (cette catégorie représente 35,2 % des sollicitations téléphoniques). Toutefois, la qualité de la personne contactant le service via le formulaire ne donnant pas de précisions sur la nature de ses relations avec l'enfant évoqué représentent 17,7 % des correspondants et 7,1 % des appelants.

Le Tchat est spécialement dédié aux mineurs et jeunes majeurs (moins de 21 ans). Pour autant, le service peut être amené à gérer certaines situations provenant des personnes adultes. En effet, la simplicité d'accès au Tchat sur le site internet du service amène certains adultes à l'utiliser sans prendre en compte sa spécification aux mineurs et jeunes majeurs. Contrairement à l'appel, le Tchat met directement en lien l'usager et l'écouteur puisqu'il n'y a pas de service de pré accueil pour gérer les flux entrants. Ainsi le filtre s'effectue directement par les écouteurs qui renvoient les adultes vers l'appel afin de ne pas saturer le Tchat. Il est important de noter que les Tchats réalisés par le service en 2022 proviennent en majorité des adolescents et jeunes et qu'ils évoquent la plupart du temps leur situation personnelle. Ce qui implique donc une prudence pour interpréter les caractéristiques des enfants en danger ou en risque de l'être et les types de danger auxquels ils ont été confrontés. (Cf. tableau 8)

Tableau 8 : Contenu des sollicitations en fonction du canal utilisé pour joindre le service

Les caractéristiques des enfants évoqués et les dangers	Via le formulaire		Via le Tchat		Via le téléphone	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Qualité de la personne ayant sollicité le service						
Mère	470	11,5	31	1,5	4 985	15,2
Père	376	9,2	28	1,4	3 944	12,0
Grands-parents	195	4,8	4	0,2	1 417	4,3
Membre de la fratrie	74	1,8	54	2,6	606	1,8
Beaux-parents	78	1,9	6	0,3	611	1,9
Sous-total famille proche	1 193	29,3	123	5,9	11 563	35,2

Autre membre de la famille	261	6,4	58	2,8	1 781	5,4
Entourage amical	223	5,5	294	14,2	3 303	10,0
Voisin	781	19,2	79	3,8	3 108	9,5
Professionnels	489	12,0	12	0,6	2 583	7,9
Mineur concerné	141	3,5	1 017	49,0	4 108	12,5
Jeune majeur concerné	-	-	150	7,2	439	1,3
Adulte concerné	-	-	-	-	191	0,6
Non désigné	232	5,7	272	13,1	3 649	11,1
Autre (sans précision)	754	18,5	69	3,3	2 149	6,5
Total des correspondants/appelants	4 074	100,0	2 074	100,0	32 874	100,0
Classe d'âge des enfants évoqués						
Moins de 3 ans	775	11,7	144	5,7	4 248	13,6
3-6 ans	1 105	16,7	137	5,4	5 343	17,1
6-11 ans	1 692	25,5	340	13,4	9 094	29,2
11-15 ans	1 130	17,0	675	26,6	6 787	21,8
15-18 ans	615	9,3	710	28,0	4 976	16,0
18-21 ans	85	1,3	200	7,9	681	2,2
Indéterminé	1 234	18,6	332	13,1	31	0,1
Total des enfants évoqués	6 636	100,0	2 538	100,0	31 160	100,0
Sexe des enfants évoqués						
Garçons	2 634	39,7	790	31,1	14 605	46,9
Filles	2 740	41,3	1 309	51,6	15 223	48,9
Indéterminé	1 262	19,0	439	17,3	1 332	4,3
Total des enfants évoqués	6 636	100,0	2 538	100,0	31 160	100,0
Les dangers évoqués						
Violences psychologiques	1 710	42,0	1 169	56,4	17 201	55,4
Négligences envers l'enfant	1 789	43,9	518	25,0	15 745	50,7
Violences physiques	1 710	42,0	928	44,7	10 833	34,9
Conditions d'éducation compromises	1 668	40,9	189	9,1	5 801	18,7
Violences au sein du couple	517	12,7	146	7,0	4 914	15,8
Comportement du mineur le mettant en danger	574	14,1	323	15,6	4 624	14,9
Violences sexuelles	189	4,6	133	6,4	2 723	8,8
Mineur privé de la protection de sa famille	12	0,3	16	0,8	327	1,1
Total des sollicitations	4 074	-	2 074	-	31 069	-

Source : Données issues de LISA logiciel métier du Snaud, traitements ONPE 2023

Note de lecture : Parmi les sollicitations provenant du formulaire, 11,2% proviennent de la mère. Cette proportion est de 14,8% pour les sollicitations provenant des appels

Informations de contextes recueillies lors des sollicitations

04

- 4.1 Les principaux éléments de contexte associés aux enfants
- 4.2 Les principaux éléments de contexte associés aux parents
- 4.3 Les éléments de contexte socio-économique liés à l'environnement de l'enfant

Pour contextualiser et analyser les sollicitations parvenant au 119 afin de transmettre l'information si nécessaire, les professionnels du service recueillent différents types d'informations relatives :

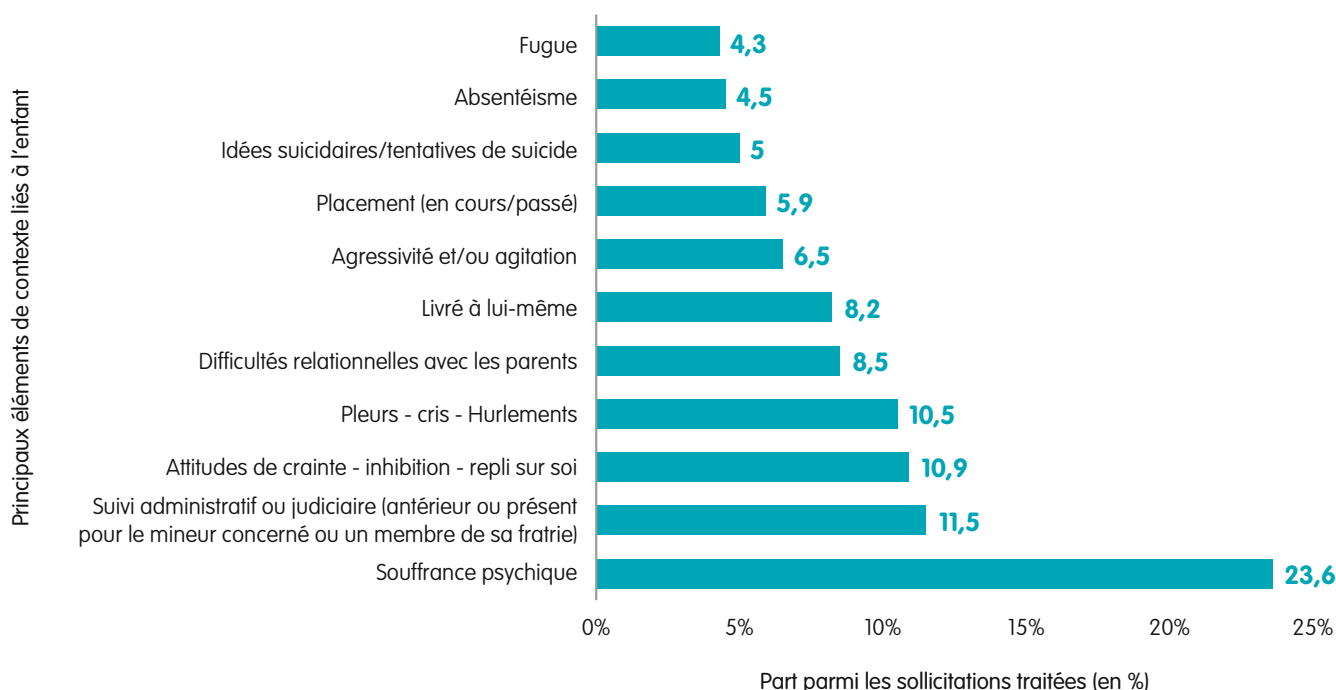
- ▶ au comportement des enfants évoqués et à leur scolarité ;
- ▶ au comportement du ou des parents ou de l'adulte de référence en charge de l'enfant ;
- ▶ au mode de vie des parents et des enfants évoqués ;
- ▶ à l'environnement socio-économique dans lequel les enfants vivent.

Au cours d'une sollicitation le correspondant peut donner une ou plusieurs informations sur un ou plusieurs enfants et aussi sur leurs parents. Ainsi, l'ensemble des informations recueillies peut être supérieur au nombre des sollicitations traitées. Les pourcentages exprimés sont proportionnels aux sollicitations traitées.

4.1 Les principaux éléments de contexte associés aux enfants

La souffrance psychique constitue l'un des principaux facteurs et le plus récurrent associé aux comportements, à l'état psychologique ou à la situation de l'enfant, évoqués lors des sollicitations. Elle a été évoquée dans 23,6 % des sollicitations en 2022. Pour 11,5 % des sollicitations, les enfants

Figure 28 : Informations les plus récurrentes relatives au comportement, au mode de vie et à la scolarisation des enfants évoqués lors des sollicitations traitées

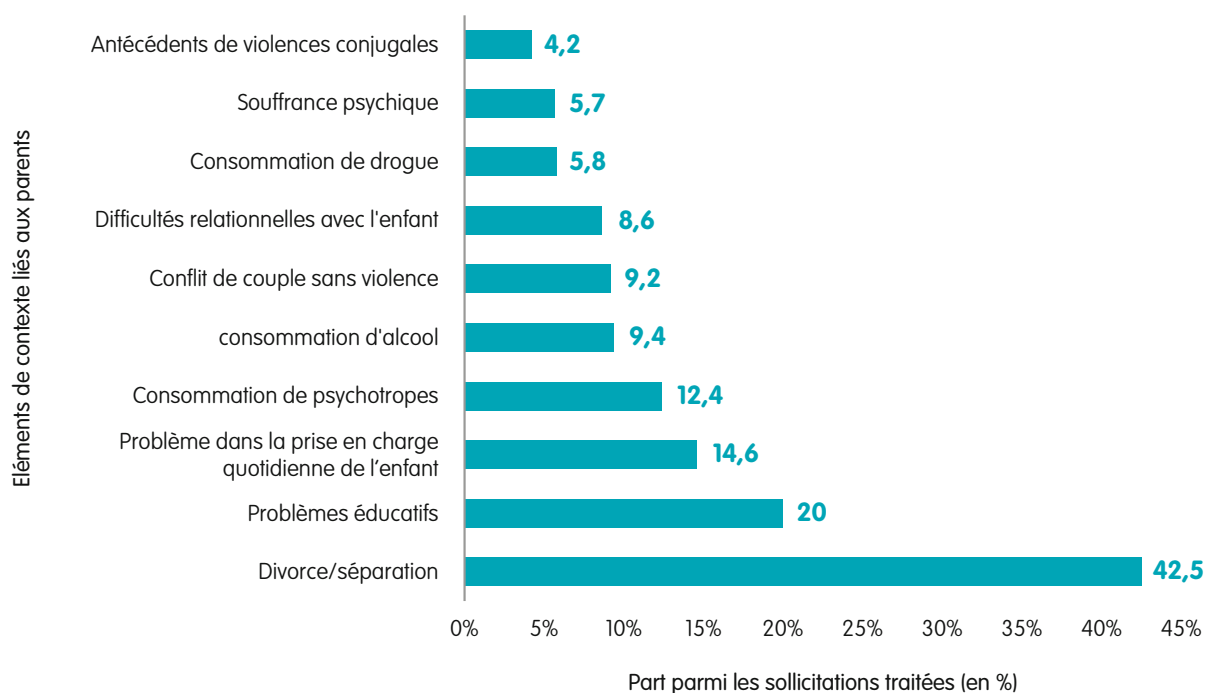


évoqués en danger ou en risque de danger ou un membre de leur fratrie disposaient d'une mesure antérieure ou étaient suivis au moment de la sollicitation par les services de protection de l'enfance à un niveau administratif ou judiciaire. Les attitudes de craintes, de repli sur soi, d'isolement extrême du mineur étaient déclarées dans un peu plus d'une sollicitation sur dix (10,9 %) ainsi que les situations où le mineur pleurait ou hurlait fréquemment (10,5 %). Il faut noter que comme pour les dangers évoqués, plusieurs éléments contextuels peuvent être associés à une même situation d'enfant en danger ou en risque de danger.

4.2 Les principaux éléments de contexte associés aux parents

Les situations de divorce ou de séparation des parents représentent le premier facteur déclaré lors des sollicitations et ceci quel que soit le type de danger, sauf dans les cas où des mineurs non accompagnés qui sont livrés à eux-mêmes. Ils sont déclarés par les personnes ayant sollicité le service en 2022 dans plus de quatre situations sur dix (42,5 %). Ils sont suivis des problèmes éducatifs (20 %) et des difficultés de prise en charge quotidienne de l'enfant (14,6 %). D'autres éléments contextuels permettant d'évaluer la situation par les professionnels du « 119 » et liés au comportement des parents sont également associés comme les problèmes de consommation de produits psychotropes (12,4 %) dont majoritairement l'alcool (9,4 %).

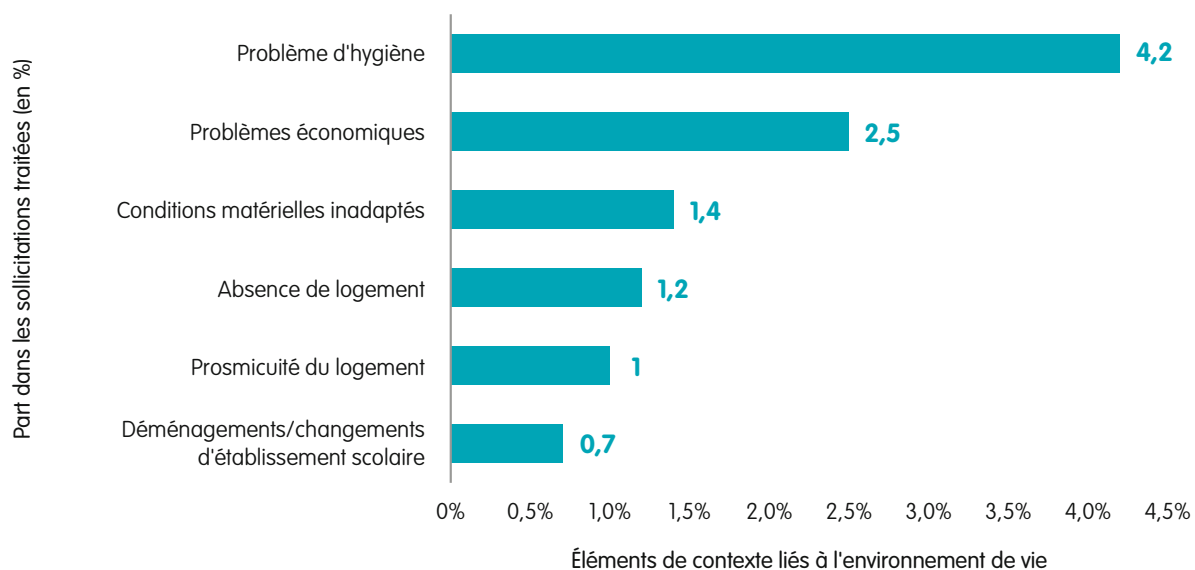
Figure 29 : Informations relatives au mode de vie et comportement des parents



4.3 Les éléments de contexte socio-économique liés à l'environnement de l'enfant

Le contexte socio-économique et environnemental de l'enfant permet d'identifier ce qui constitue des ressources ou des difficultés ayant un impact négatif sur la prise en charge quotidienne de ce dernier. Il permet aux professionnels du service d'affiner la qualification du danger pour une meilleure évaluation des situations par les services départementaux. Les éléments de contexte relatifs au contexte socio-économique et à l'environnement de l'enfant sont les moins évoqués durant les appels. Ils l'ont été dans 11 % des sollicitations traitées en 2022. Lorsque l'information est renseignée, les problèmes d'hygiène du logement sont révélés dans 4,2 % des sollicitations traitées et les problèmes économiques ne permettant pas aux parents d'assurer à l'enfant des conditions éducatives et développementales adéquates sont signalés dans 2,5 % des sollicitations.

Figure 30 : Informations relatives au contexte socio-économique et à l'environnement des enfants



Orientations et suites données aux sollicitations

05

5.1 Les orientations proposées par le service

5.2 Les retours d'Informations Préoccupantes

5.1 Les orientations proposées par le service

En plus de ses missions de transmission de l'Information Préoccupante aux départements, l'une des missions du 119 est d'aider à la prévention des enfants en danger ou en risque de l'être à travers le conseil et l'orientation vers d'autres services si nécessaire. En fonction des éléments portés à sa connaissance, le professionnel du service peut orienter le correspondant vers des services habilités et compétents à savoir :

- ▶ des services départementaux : service social, protection maternelle et infantile, aide sociale à l'enfance ;
- ▶ des services judiciaires (procureur de la république, juge des enfants, juge des affaires familiales) ou des services de police (brigade de protection des mineurs), ou de gendarmerie ;
- ▶ des lieux d'écoute et de soins : centres médico-psychologiques (CMP, CMPP), maison de l'adolescent, numéro vert harcèlement, etc.
- ▶ Autres : structures associatives, structures juridiques, professionnels scolaires, défenseur des droits, services d'aides aux victimes, service de médiation, etc.
- ▶ Une nouvelle sollicitation du SNATED peut également être proposée pour apporter des éléments complémentaires d'information.

Ces orientations sont majoritairement proposées aux sollicitations pour lesquelles le service apporte une réponse d'Aides Immédiates contrairement aux sollicitations transmises aux cellules de recueil des informations préoccupantes. En 2022, une sollicitation sur quatre (25,9%) a reçu au moins une orientation vers un ou plusieurs services. Parmi elles, 79,3% des sollicitations ayant reçu au moins une orientation de la part des professionnels du « 119 » sont classées en « Aide Immédiate » et 20,7% des sollicitations classées comme « Information Préoccupante ». Comme pour les années antérieures, l'orientation vers un service juridique reste la première orientation proposée aux correspondants.

Parmi les orientations proposées pour les sollicitations classées en Aides Immédiates, 33,3% l'ont été vers les services juridiques et 28,4% vers le « 119 » pour un complément d'information. Les correspondants ont été orientés dans 14,6% des situations vers des services départementaux, 11,1% vers des lieux d'écoute et de soins et dans 13,4% des situations vers une autre structure (scolaire, associatif, etc.).

Lorsqu'il s'agit d'une sollicitation ayant abouti à une transmission, une orientation vers un service judiciaire et/ou de police, gendarmerie a été proposée par les professionnels du « 119 » pour la moitié des situations (49,7%) et une invitation à joindre de nouveau le service pour un complément d'information dans 22% des situations. (Cf. *tableau 9*)

Tableau 9 : Types d'orientations proposées par les professionnels du 119

Type d'orientations	Classées en AI		Classées en IP		Sollicitations traitées	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Services judiciaires et/ou police, gendarmerie	6 366	33,3	2 485	49,7	8 851	36,7
Services départementaux	2 787	14,6	365	7,3	3 152	13,1
SNATED pour complément	5 430	28,4	1 100	22,0	6 530	27,1
Lieux d'écoute et de soins	2 119	11,1	504	10,1	2 623	10,9
Autres structures	2 433	12,7	543	10,9	2 976	12,3
<i>Personnel scolaire</i>	1 001	5,2	187	3,7	1 188	4,9
<i>Service d'aide aux victimes ou services d'urgence</i>	209	1,1	219	4,4	428	1,8
<i>Service de médiation ou structure associative</i>	468	2,4	51	1,0	519	2,2
Total des orientations	19 135	100,0	4 997	100,0	24 132	100,0

Source : Données issues de LISA logiciel métier du Snated, traitements ONPE 2023

5.2 Les retours d'Informations Préoccupantes

Les retours d'évaluation des situations, réalisés par les départements, permettent au service de prendre connaissance de la suite apportée à l'Information Préoccupante. Ils permettent également d'apprécier l'adéquation de l'évaluation des sollicitations réalisées par les professionnels du service. Le taux de retour enregistré n'est pas consolidable sur une année civile puisque les délais de retours sont variables d'un département à l'autre.

Au 27 avril 2023, **7 534** transmissions réalisées par le service aux centres de recueil des informations préoccupantes des départements, ont reçu un retour de la part des départements, sur l'ensemble des 21 315 transmissions. Le taux de retour est de **35,3%** à cette date. Le tableau 9 montre une répartition des taux de retour selon les départements.

Tableau 10 : Retours d'Informations Préoccupantes par département au 25/04/2023

Départements	Nombre d'IP transmise par le 119	Nombre de retour d'IP des départements	Taux de retour d'IP
Ain	190	98	51,6
Aisne	170	150	88,2
Allier	84	18	21,4
Alpes de Haute Provence	55	12	21,8
Hautes-Alpes	40	1	2,5
Alpes Maritimes	324	54	16,7
Ardèche	145	6	4,1
Ardenne	94	-	-
Ariège	48	6	12,5
Aube	125	58	46,4
Aude	160	64	40,0
Aveyron	61	42	68,9
Bouches-du-Rhône	683	270	39,5
Calvados	208	116	55,8
Cantal	34	7	20,6
Charente	115	-	-

Départements	Nombre d'IP transmise par le 119	Nombre de retour d'IP des départements	Taux de retour d'IP
Charente-Maritime	197	11	5,6
Cher	99	13	13,1
Corrèze	75	40	53,3
Côte-d'Or	136	47	34,6
Cotes d'Armor	176	129	73,3
Creuse	31	21	67,7
Dordogne	132	4	3,0
Doubs	207	54	26,1
Drôme	179	2	1,1
Eure	225	63	28,0
Eure-et-Loir	134	25	18,7
Finistère	234	160	68,4
Corse du Sud	30	8	26,7
Haute-Corse	21	-	-
Gard	273	79	28,9
Haute-Garonne	489	136	27,8
Gers	49	33	67,3
Gironde	535	332	62,1
Hérault	432	263	60,9
Ille-et-Vilaine	296	100	33,8
Indre	70	30	42,9
Indre-et-Loire	191	47	24,6
Isère	388	253	65,2
Jura	72	51	70,8
Landes	101	50	49,5
Loir-et-Cher	97	85	87,6
Loire	216	1	0,5
Haute-Loire	53	1	-

Départements	Nombre d'IP transmise par le 119	Nombre de retour d'IP des départements	Taux de retour d'IP
Loire-Atlantique	506	231	45,7
Loiret	254	126	49,6
Lot	50	1	2,0
Lot-et-Garonne	97	22	22,7
Lozère	8	-	-
Maine-et-Loire	253	208	82,2
Manche	120	63	52,5
Marne	186	145	78,0
Haute-Marne	45	16	35,6
Mayenne	76	53	69,7
Meurthe-et-Moselle	258	51	19,8
Meuse	66	41	62,1
Morbihan	215	129	60,0
Moselle	423	-	-
Nièvre	65	49	75,4
Nord	881	358	40,6
Oise	235	189	80,4
Orne	87	17	19,5
Pas-de-Calais	515	224	43,5
Puy-de-Dôme	165	7	4,2
Pyrénées-Atlantiques	189	41	21,7
Hautes-Pyrénées	77	7	9,1
Pyrénées-Orientales	212	173	81,6
Bas-Rhin	297	70	23,6
Haut-Rhin	210	153	72,9
Rhône	132	4	3,0
Lyon métropole	477	141	29,6
Haute-Savoie	64	106	165,6
Saône-et-Loire	160	16	10,0
Sarthe	266	247	92,9

Départements	Nombre d'IP transmise par le 119	Nombre de retour d'IP des départements	Taux de retour d'IP
Savoie	117	33	28,2
Haute-Savoie	256	106	41,4
Paris	672	6	0,9
Seine-Maritime	455	2	0,4
Seine-et-Marne	434	50	11,5
Yvelines	401	153	38,2
Deux Sèvres	136	1	0,7
Somme	200	184	92,0
Tarn	153	100	65,4
Tarn-et-Garonne	88	6	6,8
Var	445	180	40,4
Vaucluse	193	66	34,2
Vendée	182	71	39,0
Vienne	151	22	14,6
Haute-Vienne	118	-	-
Vosges	125	67	53,6
Yonne	107	14	13,1
Territoire de Belfort	44	15	34,1
Essonne	436	130	29,8
Hauts-de-Seine	376	188	50,0
Seine-Saint-Denis	558	85	15,2
Val-de-Marne	446	105	23,5
Val-d'Oise	338	172	50,9
Guadeloupe	112	7	6,3
La Martinique	81	4	4,9
Guyane	105	3	2,9
La Réunion	275	12	4,4
Mayotte	28	-	-
Polynésie Française	20	-	-
Total	21 315	7 534	35,3

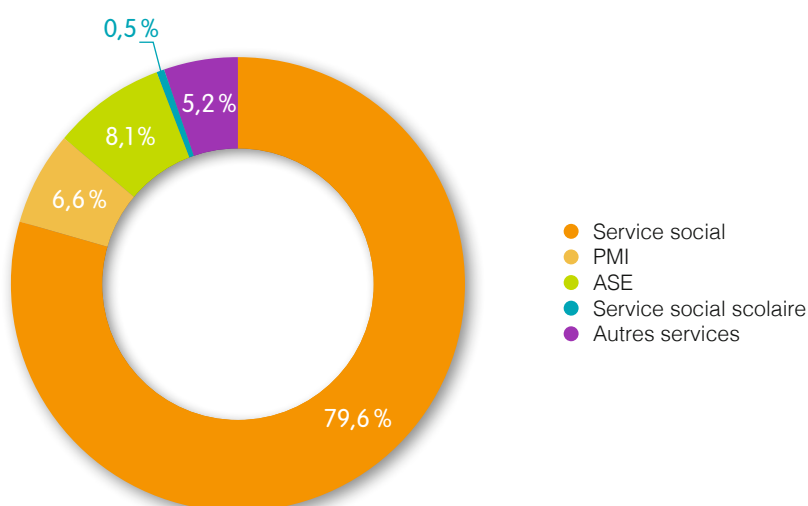
Source : données issues de LISA au 27/04/2023, traitements ONPE

► 5.2.1 L'évaluation des situations

Une fois l'information transmise par le service aux CRIP des départements, ces dernières réalisent une évaluation de la situation. Les résultats de cette évaluation vont ensuite permettre de mettre en place une mesure de protection à l'endroit du mineur, dans le cas où les situations le nécessitent.

Dans les retours effectués par les CRIP au « 119 » à la suite d'une transmission, les évaluations ont été réalisées majoritairement (79,6%) par le service social du département de résidence du mineur en danger ou en risque de danger. Les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) ont également réalisé des évaluations respectivement pour 8,1% et 6,6% des Informations Préoccupantes provenant du 119. Il faut noter que différents services peuvent réaliser une évaluation de la situation pour un même enfant.

Figure 31 : Organismes ayant réalisé l'évaluation des IP transmises par le 119 en 2022



Les retours permettent également d'avoir des informations sur la situation des familles des mineurs concernés par la transmission, vis-à-vis du département. Dans les retours reçus, certaines familles étaient auparavant connues par les services du département pour différents motifs relatifs à des conditions socio-économiques, éducatifs ou scolaires. Parmi elles, deux familles sur dix (20,6%) étaient connues au préalable des départements, pour des problèmes éducatifs. Pour 7,9% d'entre elles, des difficultés économiques et sociales sont connues. Les familles qui étaient connues par le département pour des faits de mauvais traitements envers le mineur ou de violences conjugales représentent respectivement 2,3% et 1,6% des retours.

Un quart (24,7%) des familles concernées par les transmissions d'IP effectuées par le Snated en 2022, n'étaient pas connues des départements avant cette transmission. Un peu plus du quart des situations ont été classées sans suite, soit parce que la situation ne représentait pas (ou plus) un danger pour le mineur au moment de l'évaluation de la situation (dans 21,2% des cas) ou soit parce que le mineur n'a pas pu être identifié dans le département (4,3%). (Cf. tableau 11)

Tableau 11 : Situation des familles par rapport aux départements lors de l'évaluation de la situation

Situation de la famille		Effectif	Part dans le nombre total de retours (n=7 534)
Situation de la famille vis-à-vis du département	Inconnue du département	1 859	24,7%
	Connue pour des problèmes éducatifs	1 551	20,6%
	Connue pour des difficultés économiques et sociales	594	7,9%
	Autres sans précision	444	5,9%
	Connue des pour problèmes liés au logement	170	2,3%
	Connue pour des mauvais traitements sur enfants	175	2,3%
	Connue pour des difficultés scolaires de l'enfant (absentéisme)	66	0,9%
	Connue pour des situations de violences conjugales	121	1,6%
Situations sans suite	Pas de danger ou de risque de danger	1 597	21,2%
	Famille non trouvée/non identifiée	326	4,3%
	Mineur n'est plus exposé au danger	83	1,1%
	Départ du mineur	59	0,8%
	Autre	17	0,2%

Source : Données issues de LISA au 27/04/2023, traitements ONPE

► 5.2.2 Les prestations et mesures mises en place par les départements

Les retours effectués par les cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) permettent de savoir si certains mineurs ou jeunes majeurs, évoqués comme étant en danger ou en risque de danger ont bénéficié ou bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance antérieure ou en cours. Ces retours permettent également de connaître la nature des mesures mises en œuvre au titre de la protection à la suite des transmissions effectuées par le service.

Parmi les retours pour lesquels l'information est renseignée et concernant les mesures mises en œuvre après les Informations Préoccupantes effectuées par le « 119 », les aides éducatives à domicile (AED) représentent 65,1 % des prestations administratives mise en œuvre. Elles sont suivies des enquêtes sociales (16,5 %) et les prestations de TISF (10,2 %). Les mesures d'accueil provisoire représentent 4,5 % des prestations administratives mises en œuvre au titre de la protection de l'enfance. (Cf. figure 32)

Les aides éducatives en milieu ouvert (AEMO), représentent 30,9 % des mesures judiciaires post-transmission mises en œuvre. Pour un peu plus du quart des enfants (26,4 %) pour lesquels un retour d'IP existe, une décision d'enquête judiciaire par un officier de la police judiciaire (enquête OPJ) a été mise en œuvre. (Cf. figure 33)

Figure 32 : Prestations administratives mises en place après la transmission de l'IP aux CRIP

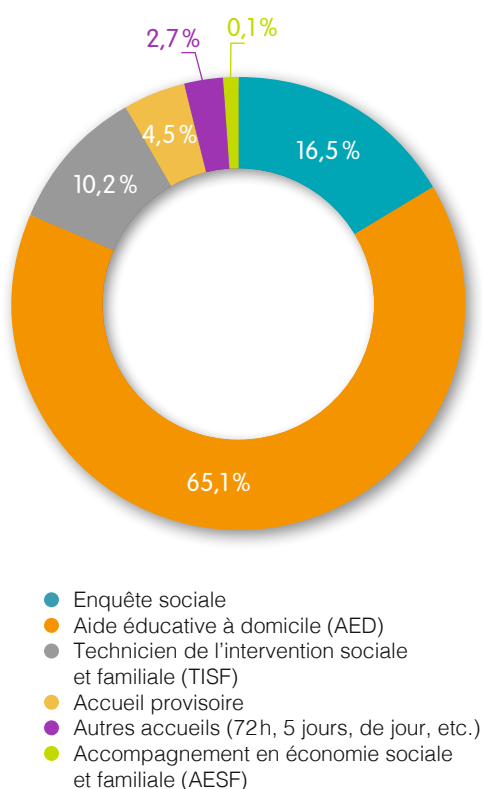
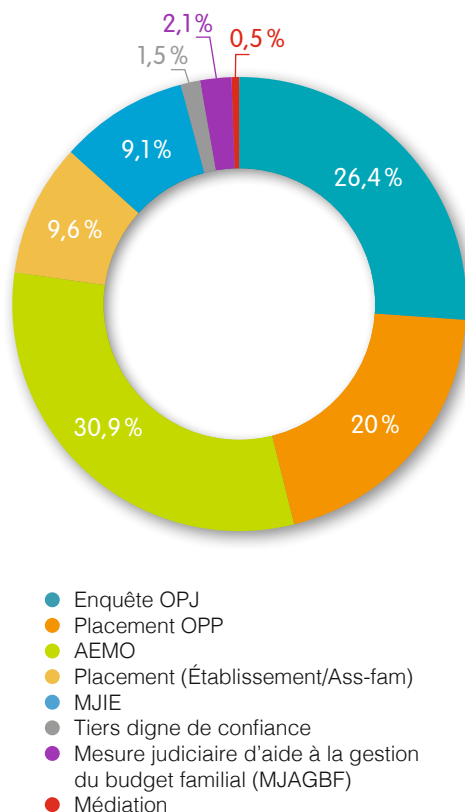


Figure 33 : Décisions et mesures judiciaires mises en place après la transmission aux CRIP



Annexes

Nombre d'Aides Immédiates et d'Informations
Préoccupantes par département de 2018 à 2022

Liste des figures, tableaux et cartes

Tableau 12 : Nombre d'AI et d'IP par département de 2018 à 2022

Départements	Aides Immédiates					Informations Préoccupantes						
	2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	Taux IP en 2022 (en %)	Évolution IP 2017-2022
Ain	139	188	187	166	142	166	186	196	197	190	57,2	14,5
Aisne	108	93	100	86	103	136	150	149	157	170	62,3	25,0
Allier	64	80	69	58	65	80	67	100	84	84	56,4	5,0
Alpes-de-Haute-Prov.	63	55	55	52	33	51	41	67	79	55	62,5	7,8
Hautes-Alpes	45	51	52	40	39	52	45	54	49	40	50,6	-23,1
Alpes-Maritimes	207	267	270	285	221	276	265	327	359	324	59,4	17,4
Ardèche	87	104	80	84	94	98	125	105	141	145	60,7	48,0
Ardennes	50	50	48	69	38	70	68	95	99	94	71,2	34,3
Ariège	44	36	43	45	27	45	41	64	66	48	64,0	6,7
Aube	63	68	68	67	76	94	78	109	114	125	62,2	33,0
Aude	81	73	104	101	77	103	117	121	148	160	67,5	55,3
Aveyron	56	50	47	42	37	57	37	67	56	61	62,2	7,0
Bouches-du-Rhône	593	564	597	574	528	617	602	782	774	683	56,4	10,7
Calvados	113	143	143	134	126	161	190	250	240	208	62,3	29,2
Cantal	25	27	21	14	12	28	30	41	19	34	73,9	21,4
Charente	61	54	69	81	61	59	95	79	108	115	65,3	94,9
Charente-Maritime	134	167	138	125	130	199	195	207	190	197	60,2	-1,0
Cher	69	69	60	81	84	81	109	104	124	99	54,1	22,2
Corrèze	44	39	37	39	46	42	44	53	57	75	62,0	78,6
Côte-d'Or	127	99	89	113	109	134	117	136	164	136	55,5	1,5
Côtes-d'Armor	149	137	118	135	121	131	165	149	178	176	59,3	34,4
Creuse	26	22	19	8	14	26	23	20	27	31	68,9	19,2
Dordogne	76	87	69	90	60	73	84	100	120	132	68,8	80,8
Doubs	133	133	117	147	139	173	170	194	184	207	59,8	19,7

Départements	Aides Immédiates					Informations Préoccupantes						
	2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	Taux IP en 2022 (en %)	Évolution IP 2017-2022
Drôme	139	131	142	124	127	151	148	195	176	179	58,5	18,5
Eure	153	136	126	116	110	207	196	233	225	225	67,2	8,7
Eure-et-Loir	113	85	67	77	86	113	99	136	156	134	60,9	18,6
Finistère	161	146	168	196	188	177	158	231	241	234	55,5	32,2
Haute-Corse	25	14	14	14	23	23	21	17	23	21	47,7	-8,7
Corse-du-Sud	17	23	16	15	13	21	16	26	19	30	69,8	42,9
Gard	151	171	206	189	198	208	230	299	302	273	58,0	31,3
Haute-Garonne	384	353	364	385	342	387	352	479	512	489	58,8	26,4
Gers	29	51	26	22	37	29	29	35	31	49	57,0	69,0
Gironde	401	377	370	359	370	407	390	548	553	535	59,1	31,4
Hérault	325	347	337	320	300	356	353	469	460	432	59,0	21,3
Ille-et-Vilaine	218	228	230	238	241	193	220	270	346	296	55,1	53,4
Indre	42	52	25	26	44	53	47	53	62	70	61,4	32,1
Indre-et-Loire	103	144	118	132	121	113	147	182	201	191	61,2	69,0
Isère	298	307	303	316	296	344	303	410	429	388	56,7	12,8
Jura	56	69	50	49	33	51	80	78	71	72	68,6	41,2
Landes	64	65	84	83	63	78	92	141	122	101	61,6	29,5
Loir-et-Cher	84	74	73	59	50	92	88	108	118	97	66,0	5,4
Loire	138	149	144	180	142	134	146	188	217	216	60,3	61,2
Haute-Loire	38	33	34	36	29	34	27	51	39	53	64,6	55,9
Loire-Atlantique	364	332	377	420	358	393	381	491	568	506	58,6	28,8
Loiret	181	151	178	167	135	192	208	231	287	254	65,3	32,3
Lot	44	36	45	27	30	27	33	33	37	50	62,5	85,2
Lot-et-Garonne	75	81	87	62	54	94	109	118	110	97	64,2	3,2

Départements	Aides Immédiates					Informations Préoccupantes						
	2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	Taux IP en 2022 (en %)	Évolution IP 2017-2022
Lozère	19	17	10	11	9	7	9	8	6	8	47,1	14,3
Maine-et-Loire	188	188	178	170	173	230	220	270	258	253	59,4	10,0
Manche	82	85	65	81	67	91	81	112	100	120	64,2	31,9
Marne	105	99	109	122	96	140	149	156	192	186	66,0	32,9
Haute-Marne	25	26	39	28	14	38	32	51	45	45	76,3	18,4
Mayenne	57	50	49	41	45	54	46	86	68	76	62,8	40,7
Meurthe-et-Moselle	119	170	181	188	135	198	167	218	257	258	65,6	30,3
Meuse	34	32	33	39	22	38	44	49	48	66	75,0	73,7
Morbihan	141	162	154	140	150	170	154	218	204	215	58,9	26,5
Moselle	208	226	243	228	211	268	240	305	369	423	66,7	57,8
Nièvre	43	26	28	33	32	45	59	74	55	65	67,0	44,4
Nord	484	513	548	515	561	659	659	910	896	881	61,1	33,7
Oise	134	184	149	160	139	207	197	254	249	235	62,8	13,5
Orne	62	45	45	52	47	67	79	82	76	87	64,9	29,9
Pas-de-Calais	300	269	274	253	255	532	494	532	574	515	66,9	-3,2
Puy-de-Dôme	124	125	123	127	95	115	134	192	163	165	63,5	43,5
Pyrénées-Atlantiques	123	138	144	102	125	134	132	172	169	189	60,2	41,0
Hautes-Pyrénées	57	36	59	38	45	53	39	78	70	77	63,1	45,3
Pyrénées-Orientales	121	113	126	150	114	171	172	214	224	212	65,0	24,0
Bas-Rhin	245	220	232	213	213	243	268	330	356	297	58,2	22,2
Haut-Rhin	133	97	126	139	118	184	148	187	197	210	64,0	14,1
Rhône	504	532	562	562	469	464	508	660	618	609	56,5	31,3
Haute-Saône	44	37	40	40	43	71	68	84	65	64	59,8	-9,9
Saône-et-Loire	117	115	113	105	101	118	141	163	175	160	61,3	35,6
Sarthe	140	122	108	172	173	124	172	194	259	266	60,6	114,5
Savoie	78	99	93	109	85	100	102	116	111	117	57,9	17,0
Haute-Savoie	222	196	234	208	198	219	190	270	234	256	56,4	16,9

Départements	Aides Immédiates					Informations Préoccupantes						
	2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	Taux IP en 2022 (en %)	Évolution IP 2017-2022
Paris	756	718	823	770	618	674	663	822	806	672	52,1	-0,3
Seine-Maritime	267	251	263	272	235	370	354	447	447	455	65,9	23,0
Seine-et-Marne	329	385	345	352	321	365	424	484	480	434	57,5	18,9
Yvelines	298	314	359	326	313	309	336	449	430	401	56,2	29,8
Deux-Sèvres	54	40	57	59	52	83	76	96	124	136	72,3	63,9
Somme	115	106	112	121	87	157	171	196	199	200	69,7	27,4
Tarn	89	93	107	85	69	131	119	125	143	153	68,9	16,8
Tarn-et-Garonne	64	41	67	56	39	82	66	83	99	88	69,3	7,3
Var	272	255	282	250	263	324	317	375	405	445	62,9	37,3
Vaucluse	115	128	136	160	106	160	161	212	193	193	64,5	20,6
Vendée	90	91	138	123	103	115	132	151	183	182	63,9	58,3
Vienne	98	85	97	91	79	124	109	125	138	151	65,7	21,8
Haute-Vienne	56	56	66	60	47	64	62	89	78	118	71,5	84,4
Vosges	60	51	61	65	62	100	96	121	113	125	66,8	25,0
Yonne	50	59	64	52	76	88	75	98	102	107	58,5	21,6
Territoire-de-Belfort	27	31	26	29	21	25	38	38	47	44	67,7	76,0
Essonne	355	296	333	351	278	360	343	438	474	436	61,1	21,1
Hauts-de-Seine	366	389	377	367	330	339	337	554	505	376	53,3	10,9
Seine-Saint-Denis	459	391	487	503	437	532	493	619	639	558	56,1	4,9
Val-de-Marne	302	292	354	345	324	368	375	511	501	446	57,9	21,2
Val-d'Oise	295	272	294	324	263	324	312	430	403	338	56,2	4,3
Guadeloupe	58	90	82	133	88	61	73	116	138	112	56,0	83,6
Martinique	44	56	43	93	61	32	54	50	79	81	57,0	153,1
Guyane	66	46	43	59	48	59	71	77	103	105	68,6	78,0
Réunion	159	164	198	238	207	179	213	263	286	275	57,1	53,6

Départements	Aides Immédiates					Informations Préoccupantes						
	2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	Taux IP en 2022 (en %)	Évolution IP 2017-2022
Saint-Pierre-et-Miquelon			inf 5		0		inf 5	0		0	-	-
Mayotte	9	16	26	22	12	16	20	29	26	28	70,0	75,0
Polynésie Française	inf 5	inf 5	inf 5	19	12	0			6	20	62,5	-
Saint-Barthélemy	0	inf 5	0	inf 5	-	inf 5			0	-	-	-
Saint-Martin	inf 5	inf 5	inf 5		1	inf 5	inf 5	inf 5		-	-	-
International	87	73	87	86	101	inf 5		0	0	-	-	-
Non défini	2004	1923	2270	1956	186	0			0	-	-	-
Total	17018	16853	17852	17643	15902	17013	17113	21575	22224	21315	57,3	25,3

Source : Données issues de LISA, logiciel métier du Snated, traitements ONPE 2023

Liste des figures

Figure 1 : Schéma du circuit des sollicitations au « 119 »

Figure 2 : Qualification des formulaires traités

Figure 3: Répartition des sollicitations traitées provenant du Tchat en 2021

Figure 4: Évolution des sollicitations traitées par le service depuis 2017

Figure 5: Évolution des sollicitations classées «urgentes» par le 119

Figure 6 : Nombre de contacts directs des services de première urgence établis par les professionnels du service

Figure 7 : Nombre de sollicitations traitées selon les mois en 2022

Figure 8 : Répartition par classe d'âge et sexe des enfants en danger ou en risque de l'être évoqués lors des sollicitations

Figure 9 : Lieu de vie des enfants confiés à l'ASE

Figure 10 : Types de danger évoqués durant les sollicitations traitées en 2022

Figure 11 : Types de dangers évoqués lors des sollicitations selon la finalité de l'appel

Figure 12 : Répartition des types de dangers par tranche d'âge des enfants
(ensemble des sollicitations en %)

Figure 13 : Répartition des types de dangers par tranche d'âge des enfants
(sollicitations classées en IP en %)

Figure 14 : Répartition par sexe des enfants selon la nature du danger

Figure 15 : Types d'auteurs présumés évoqués durant les sollicitations traitées

Figure 16 : Types d'auteurs présumés durant les situations classées en « Informations Préoccupantes »

Figure 17 : Répartition des dangers selon la qualité des auteurs présumés

Figure 18 : Profil des auteurs présumés membres de la famille proche selon le type de danger

Figure 19 : Sexe des auteurs présumés selon le type de danger

Figure 20 : Évolution du nombre de mineurs ayant sollicité le service entre 2017 et 2022

Figure 21 : Répartition par sexe et classe d'âge des mineurs ayant sollicité le service

Figure 22 : Objets des sollicitations traitées provenant de mineurs

Figure 23 : Sexe des enfants évoqués durant les sollicitations de mineurs

Figure 24 : Classe d'âge des enfants évoqués durant les sollicitations de mineurs

Figure 25 : Lieu de vie des enfants évoqués durant les sollicitations de mineurs

Figure 26 : Dangers évoqués durant les sollicitations provenant des mineurs

Figure 27 : Auteurs présumés évoqués durant les sollicitations de mineurs

Figure 28 : Informations les plus récurrentes relatives au comportement, au mode de vie et à la scolarisation des enfants évoqués lors des sollicitations traitées

Figure 29 : Informations relatives au mode de vie et comportement des parents

Figure 30 : Informations relatives au contexte socio-économique et à l'environnement des enfants

Figure 31 : Organismes ayant réalisé l'évaluation des IP transmises par le 119 en 2022

Figure 32 : Prestations administratives mises en place après la transmission de l'IP aux CRIP

Figure 33 : Décisions et mesures judiciaires mises en place après la transmission aux CRIP

Liste des tableaux

Tableau 1 : Origine des sollicitations traitées par le 119 en 2022

Tableau 2 : Catégorisation des appels entrants dans le système téléphonique

Tableau 3 : Etat des formulaires reçus avant traitement

Tableau 4 : Synthèse de la population concernée par les sollicitations traitées

Tableau 5 : Profil des correspondants selon le type de sollicitation

Tableau 6 : Lieu de vie des enfants en danger

Tableau 7 : Qualité des mineurs ayant contacté le service

Tableau 8 : Contenu des sollicitations en fonction du canal utilisé pour joindre le service

Tableau 9 : Types d'orientations proposées par les professionnels du 119

Tableau 10 : Retours d'Informations Préoccupantes par département au 25/04/2023

Tableau 11 : Situation des familles par rapport aux départements lors de l'évaluation de la situation

Tableau 12 : Nombre d'AI et d'IP par département de 2018 à 2022

Liste des cartes

Carte 1 : Nombre d'IP pour 100 000 mineurs par département

GIP France Enfance Protégée
Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger
BP 30302 - 75823 Paris cedex 17
snated@allo119.gouv.fr
www.france-enfance-protgee.fr / www.allo119.gouv.fr